



Mont  
Saint  
Aignan

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 février 2021 à 18 h 30

\*\*\*\*\*

**Conseillers en exercice : 33**

**Présidence : Mme Catherine FLAVIGNY, Maire.**

**Date de la convocation : 12 février 2021.**

**Étaient présents :**

Mme Catherine FLAVIGNY, Maire

### **Adjoint**

M. François VION

Mme Stéphanie TOURILLON

Mme Martine CHABERT-DUKEN

M. Thomas SOULIER

M. Bertrand CAMILLERAPP

Mme Cécile GRENIER

Mme Françoise CHASSAGNE

### **Conseillers municipaux**

M. Nicolas CALEMARD

M. Jérôme BESNARD

M. Alain SARRAZIN

M. Thibault GANCEL

M. Gérard RICHARD

M. Benjamin DUCA-DENEUVE

Mme Brigitte PETIT

M. Pierre CONIL

Mme Isabelle VION

M. Pascal MAGOAROU

Mme Nathalie ADRIAN

Mme Claudie MAUGÉ

Mme Laurence LECHEVALIER

Mme Christine LECLERCQ

Mme Valérie BERTEAU

Mme Sylvie NICQ-CROIZAT

Mme Laure O'QUIN

M. Alexandre RIOU

M. Fabien POISSON

Mme Carole BIZIEAU

M. Arnaud BARROIS

M. Stéphane HOLÉ

Mme Marion DIARRA

**Excusé(es) :**

M. Gaëtan LUCAS

Pouvoir à Mme Martine CHABERT-DUKEN

Mme Michèle PRÉVOST

Pouvoir à M. François VION

La séance ayant été déclarée ouverte, M. Benjamin DUCA-DENEUVE a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

## Ordre du jour

- N° 2021-02-01**- Conseil Municipal du 10 décembre 2020 – Approbation du procès verbal.  
*Madame le Maire*
- N° 2021-02-02**- Information sur les décisions prises conformément à la délégation donnée au Maire par délibérations n° 2020-07-04 du 10 juillet 2020. *Madame le Maire*
- N° 2021-02-03**- Recouvrement des impayés - Autorisation de poursuite par le receveur municipal.  
*François Vion*
- N° 2021-02-04**- Rapport d'orientations budgétaires 2021 – Budget principal - Ville.  
*François Vion*
- N° 2021-02-05**- Rapport d'orientations budgétaires - Budget annexe –Centre nautique et de remise en forme "eurocéane".  
*François Vion*
- N° 2021-02-06**- Opération de construction de 18 logements –Rue Arnaud BELTRAME– Demande de Garantie d'emprunts – SAHLM LOGEO SEINE ESTUAIRE. *François Vion*
- N° 2020-02-07**- Convention de Groupement de Commande Ville CCAS - Engagement des procédures d'appel d'offres -Autorisation de signature des pièces de marchés.  
*François Vion*
- N° 2021-02-08**- Approbation du règlement définissant les conditions générales d'utilisation du guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU).  
*Bertrand Camillerapp*
- N° 2021-02-09**-Utilisation du service FranceConnect pour l'authentification des usagers sur le guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU). *Bertrand Camillerapp*
- N° 2021-02-10**- Terrain 4 rue du Bel Air - Cession aux propriétaires riverains.  
*Bertrand Camillerapp*
- N° 2021-02-11**- École d'Improvisation Jazz Christian Garros - Convention d'objectifs 2021-2023.  
*Cécile Grenier*
- N° 2021-02-12**- Ville de Rouen – Curieux Printemps - Convention de partenariat 2021.  
*Cécile Grenier*
- N° 2020-02-13**- Création de la société publique locale "ALTERN – Agence Locale de la Transition Énergétique Rouen Normandie" et prise de participation par la commune de Mont-Saint-Aignan – Représentation.  
*Madame le Maire.*
- N° 2021-02-14**- Personnel communal – Rémunération des intermittents du spectacle.  
*Madame le Maire*
- N° 2021-02-15**- Restauration du personnel communal – Centre Hospitalier du Belvédère – Participation de la Ville – Convention – Renouvellement.  
*Madame le Maire*
- N° 2021-02-16**- Conseiller de prévention - Mise à disposition du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) - Convention.  
*Madame le Maire*

Questions orales

## Procès-verbal

**Catherine Flavigny** : Je vais vous demander de regagner vos places, si vous voulez bien, merci. Merci de bien vouloir regagner vos places, allez, allez, on démarre. Merci de bien vouloir vous asseoir, allez, allez, tout le monde, merci, Cécile. Allez, chacun s'assied, merci, regagnez vos places. Est-ce que François Vion peut, voilà, merci François. Alors, en introduction, mais je vais attendre que, quand même, le calme s'établisse, allez, allez, vite, vite, on s'assied. Alors, bonjour à tous, ou plutôt bonsoir à tous, cela paraît plus approprié. Écoutez, vous voyez que l'on visite Mont-Saint-Aignan donc, on a la chance d'être aujourd'hui dans ce bâtiment Michel Serres qui a été inauguré il y a, somme toute, assez peu de temps. Je ne me souviens plus très précisément mais, à mon avis, un petit plus d'un an, voilà, je dirais. Vous avez sur vos bureaux, alors, j'espère que

vous ouvrez ce petit cadeau, vous imaginez ce qu'il y a à l'intérieur. Ce cadeau vous est destiné et, dorénavant, je vous propose de ne plus avoir de bouteilles plastiques mais de remplacer les bouteilles plastiques par cette gourde que vous apporterez remplie d'eau de façon à pouvoir vous désaltérer. Ha, ou d'autre chose, Mme Leclercq, mais qu'est-ce que c'est ces fantaisies ? Écoutez, chacun est libre, voilà. Donc, je remercie, bien sûr, nos services qui ont choisi ce petit cadeau dans les cadeaux que nous offrirons à un certain nombre de personnes. D'ailleurs, nous avons offert ce cadeau au personnel aussi et le personnel a pu choisir entre plusieurs cadeaux, voilà. Et je crois que Laure O'Quin qui s'occupe du développement durable a souhaité que nous puissions bénéficier d'un petit cadeau très symbolique, merci beaucoup Laure et, sans doute, François aussi ? Non, non, c'est Laure, voilà. Alors, je vous propose de commencer avec, maintenant, l'appel que Benjamin Duca va faire, merci Benjamin, je te donne la parole.

**Benjamin Duca** : Merci Madame le Maire. Catherine Flavigny, François Vion, Martine Chabert, Bertrand Camillerapp, Françoise Chassagne, Gaëtan Lucas est excusé et donne pouvoir à Martine Chabert, Stéphanie Tourillon, Thomas Soulier, Cécile Grenier, Michèle Prévost est excusée et donne pouvoir à François Vion, Nicolas Calemard, Alain Sarrazin, Gérard Richard, Brigitte Petit, Isabelle Vion, Nathalie Adrian, Laurence Lechevalier, Valérie Berteau, Laure O'Quin, Fabien Poisson, Arnaud Barrois, Marion Diarra, Jérôme Besnard, Thibault Gancel, Benjamin Duca, Pierre Conil, Pascal Magoarou, Claudie Maugé, Christine Leclercq, Sylvie Nicq-Croizat, Alexandre Riou, Carole Bizieau et Stéphane Holé.

**Catherine Flavigny** : Merci beaucoup. Donc, nous commençons le Conseil Municipal par approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 décembre.

#### **N° 2021-02-01- Conseil Municipal du 10 décembre 2020 – Approbation du procès verbal.**

**Rapporteur** : Madame le Maire.

Alors, je crois que vous avez trouvé sur vos tables des petites corrections qui ont été faites ou plutôt des compléments puisque je crois que cela a été exprimé en Commission Générale et que, donc, nous avons fait le nécessaire. Il y avait, de mémoire, au moins trois corrections qui avaient été souhaitées par Mme Maugé, Mme Leclercq, M. Magoarou. C'est cela ? Voilà. Cela correspond à vos attentes ? C'est fait ? Je vous remercie. Donc, je sou mets ce procès-verbal à votre approbation. Des votes contre ? Des abstentions ? Tout le monde approuve, merci beaucoup.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2020 ;

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2020.

**Catherine Flavigny** : Ensuite, il s'agit des informations sur les décisions prises conformément à la délégation donnée au Maire.

#### **N° 2021-02-02- Information sur les décisions prises conformément à la délégation donnée au Maire par délibération n° 2020-07-04 du 10 juillet 2020.**

**Rapporteur** : Le Maire.

2020-62 - Assurance Flotte automobile - SMACL - Avenant n° 1.

2020-63 - Convention d'honoraires avec Me Boyer - Recours contre les PC délivrés à la société COJE, rue St Vincent.

2020-64 - Assurances Flotte automobile - Ville - Avenant n° 8 - rappel 2019.

2020-65 - Assurance Flotte automobile - CCAS - Avenant n° 1 - Régularisation 2020

2021-01 - Convention de mise à disposition de la salle de spectacle L'Atelier de l'Espace Marc Sangnier à La Presque Compagnie.



2021-02 - Révision des tarifs municipaux applicables au 1er janvier 2021 - annulée et remplacée par la décision 2021-03.

2021-03 - Révision des tarifs municipaux applicables au 1er janvier 2021.

2021-04 - Convention d'honoraires avec Maître Boyer - Recours c/ PC KLP - Régularisation.

2021-05 - Convention de mise à disposition de la salle de spectacle L'Atelier et la salle Christian Garros de l'Espace Marc Sangnier à la Compagnie P3.

**Catherine Flavigny** : Je vous demande s'il y a des questions. Oui, Mme Bizieau. Alors, je dis bien le nom, j'ai dit Mme Bizieau, vous pouvez vous présenter pour qu'il n'y ait pas d'erreur, c'est juste pour qu'il n'y ait pas d'erreur, si vous voulez quand vous prenez la parole et puis, bien sûr, je vous donne la parole et parlez bien dans le micro, voilà, pour qu'il n'y ait pas trop de problèmes. Le précédent doit fermer son micro mais je pense que c'est le cas et, moi, je donne la parole.

**Carole Bizieau** : Merci Madame le Maire. Alors, il ne s'agit pas d'une délibération, il n'y a pas de vote associé. Nous souhaitons, néanmoins, intervenir pour exprimer notre regret de voir certains tarifs augmenter à partir du 1er janvier. Nous désapprouvons l'augmentation du tarif d'occupation du domaine public concernant les terrasses. Cette augmentation impacte les terrasses des bars et des restaurants, ces établissements sont et resteront fermés pour un temps indéterminé. De nombreuses villes, quelle que soit leur taille, ont décidé de procéder à une exonération pure et simple ou encore de la diminuer de moitié. Par ailleurs, d'autres villes ont annoncé qu'aucune augmentation ne serait pratiquée durant l'année qui suivra la réouverture de ces commerces afin de ne pas pénaliser davantage ces établissements qui sont "empêchés d'exercer" et dont l'exercice 2021 va encore être fortement dégradé. La Ville aurait pu se dispenser d'une telle augmentation. Alors, évidemment, il n'y a pas de vote mais nous intervenons parce que nous souhaitons que soit acté au procès-verbal que nous n'avons pas validé cette décision d'augmenter le droit de terrasse, voilà, merci.

**Catherine Flavigny** : Merci Mme Bizieau. Peut-être, François Vion souhaite apporter l'élément de réponse.

**François Vion** : Oui, donc, pour aller dans le sens de Carole, en réalité, effectivement, on a une obligation légale de révision des tarifs qui donc s'indexait et sur la spécificité des droits de terrasse, le tarif existe. Pour autant, nous sommes actuellement en train d'examiner la légalité qui pourrait permettre à Madame le Maire de décider d'un certain nombre d'exonérations. Donc, nous partageons, effectivement, le fait qu'il n'y a pas de rapport, en fait, entre le tarif qui est "d'ordre légal" et son application qui est donc, actuellement, en cours d'examen pour en différencier l'application suivant les situations économiques, résultant du COVID, des exploitations concernées.

**Catherine Flavigny** : Merci. Pas d'autres demandes de parole concernant ces décisions ? Non.

**Vu** l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n° 2020-07-04 du 10 juillet 2020 ;

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- **Prend** acte de la communication des décisions énumérées ci-dessus.

**Catherine Flavigny** : Donc, on passe à l'ordre du jour à proprement parler et je donne la parole à François Vion.

#### **N° 2021-02-03- Recouvrement des impayés - Autorisation de poursuite par le receveur municipal.**

**Rapporteur** : François Vion.

Il s'agit, comme cela a été présenté en Commission Générale, d'autoriser le receveur à poursuivre les impayés en relation avec la Ville. C'est lié au changement de Trésorier.

**Catherine Flavigny** : Pas de remarque particulière ? Non, pas de vote contre, pas d'abstention. On considère que cette délibération est adoptée

- **Vu** l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- **Vu** l'article R.1617-24 du code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux ;

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Autorise** Monsieur GERARD, receveur municipal, d'engager toutes les mesures possibles pour recouvrer les impayés des usagers des services de la Ville de façon permanente et de payer les dépenses sans ordonnancement préalable pour le budget principal et son budget annexe.

**Catherine Flavigny** : On poursuit avec toujours François Vion.

### **N° 2021-02-04- Rapport d'orientations budgétaires - Budget principal -Ville.**

**Rapporteur** : François Vion.

Sur la délibération suivante qui est le Rapport d'Orientations Budgétaires, je vais "un peu innover" cette année dans la mesure où, en fait, il n'y a pas de public et donc, je vais vous épargner une représentation intégrale de ce qui a été vu il y a quelques jours et porter plutôt une synthèse de propos sur, d'une part, le fond et d'autre part les échanges que nous avons pu avoir. Sur la méthode : ce Rapport d'Orientations Budgétaires comprend les grandes orientations et objectifs financiers de la Ville. Il comporte également une projection financière pour les années à venir avec une description précise des indicateurs pris en compte et de leurs variations au fil du temps. Vu le niveau de détails assez précis que nous donnons, il pourrait être pris pour un pré-budget car nous tenons à un haut niveau de transparence dans les données prises en compte. De ce fait, nous allons au-delà des obligations de la Loi NOTRE sur beaucoup de sujets. Pour autant, le débat doit porter sur les orientations et objectifs financiers et non le contenu des politiques publiques qui appartient au débat budgétaire et pas au débat d'orientation. La maîtrise de la méthode est importante au risque de verser dans des débats qui ne répondent pas à l'esprit de la Loi et ne donneraient pas la clarté nécessaire à un bon fonctionnement démocratique. Sur le fond : fort est de constater que 2021 sera marquée par la poursuite d'une crise sanitaire avec des conséquences multiples qui trouveront une traduction immédiate dans l'approche de nos charges de fonctionnement avec une inflation des dépenses de propriété et de solidarité. Ce sont aussi des impacts sur des moindres recettes par les usages en baisse de nos services tarifés et donc un niveau d'épargne nette négatif et un auto-financement absent pour l'investissement. L'intégralité des impacts financiers se traduira par un prélèvement d'un million d'euros sur notre épargne. Concernant les orientations : en cette période de crise, nous allons mobiliser, plus particulièrement, nos moyens, nos énergies pour la solidarité et le traitement de la situation sanitaire et certaines de ses conséquences autres, par exemple le droit de terrasse il y a quelques instants ; l'engagement pour apporter des solutions à l'urgence climatique que nous avons votée à l'unanimité à la Métropole ; pour soutenir les personnels et renforcer la qualité de vie au travail ; pour être acteur de l'égalité Femmes/Hommes ; pour agir pour une Ville plus sûre ; pour améliorer les équipements sportifs et nos écoles ; pour poser les éléments nécessaires à un Schéma Directeur Immobilier ; pour animer la proximité toujours et encore et engager les fondamentaux de la Ville Intelligente. Nous le ferons avec rigueur dans l'exercice de gestion. C'est pour cela que nous ne prévoyons pas d'augmentation d'impôts malgré les transferts de charges de l'État, malgré la suppression non consentie de la taxe d'habitation qui nous privera de notre dynamique



fiscale. Au-delà de 2021, nous avons pris les indicateurs de projections dits "normaux". Souhaitons que cette période le redevienne. Pour les années à venir, Mont-Saint-Aignan conservera de faibles marges de manœuvre financière. A l'horizon de 2025, nous arriverons juste au point d'équilibre de notre fonds de roulement. Dans un environnement à risques, la Ville demeure un pilier de stabilité, de protection, de solidarité et de préparation de l'avenir même dans un contexte aussi incertain que celui que nous partageons actuellement. Merci Madame le Maire.

**Catherine Flavigny** : Merci beaucoup. Alors, écoutez, maintenant, la parole est à ceux qui souhaitent la prendre et je prendrai toutes les expressions, les unes après les autres, si vous voulez bien. Et, ensuite, François pourra vous apporter une réponse. Donc, si vous souhaitez vous exprimer, en premier, Mme Maugé, allez-y, je vous donne la parole.

**Claudie Maugé** : Je vous remercie Madame le Maire. Je voudrais, devant cette assemblée, faire une courte déclaration de néophyte candide. Pour certains d'entre nous, cet exercice de ROB est tout-à-fait nouveau et nous avons besoin, de ce fait, d'une grande clarté dans la présentation et dans l'explication des documents. Pourtant, lundi dernier, cela n'a pas été le cas parce que, non seulement, les documents du ROB, malgré leur très haut niveau de technicité, en tout cas pour moi, ne nous ont été transmis que 48 heures à l'avance et, d'autre part parce que, durant la réunion, nous avons vu apparaître sur cet écran d'autres diapositives qui n'étaient pas dans le rapport initial auquel nous avons consacré, pourtant, une bonne partie de notre week-end pour essayer de bien comprendre et donc, cela a été quelque chose d'assez, comment dire, confus quand j'en suis sortie. Il est difficile d'appréhender immédiatement des nouveautés alors que l'on a déjà dû passer beaucoup de temps à comprendre le document écrit. En effet, la Commission Générale, M. Vion, est, ainsi que vous nous l'avez expliqué, un moment de démocratie puisque tous les élus sont présents à la Commission Générale et que donc, vous pouvez vraiment développer, devant nous tous, les enjeux, les volontés de la politique municipale. Donc, c'est un moment important et il serait souhaitable que nous puissions davantage l'appréhender que ce qui a été fait lundi. Faute d'avoir pu appréhender la totalité des questions, ce lundi 15 février, nous allons entrer aujourd'hui dans des échanges plus précis au fil des débats quant aux objectifs annoncés, à la stratégie et aux projets d'investissements. Mais il nous semble que les problèmes de méthodologie devront peut-être être résolus les prochaines fois, dans les prochaines années afin que nous puissions vraiment participer, de façon fructueuse, aux échanges dans l'intérêt de nos concitoyens et dans l'esprit du vrai respect de la vie démocratique.

**Catherine Flavigny** : Merci Mme Maugé. Mme Nicq-Croizat, je vous donne la parole, allez-y.

**Sylvie Nicq-Croizat** : Merci Madame la Maire. Je ne suis pas nouvellement élue, pourtant je rejoins l'appréciation de Claudie Maugé sur la difficulté d'avoir un débat sincère sur les orientations budgétaires, c'est-à-dire l'exercice qui nous est demandé aujourd'hui en se basant sur le rapport qui nous a été communiqué vendredi dernier. Il y a bien un problème de méthode et avoir à jongler entre le rapport annexé à la délibération et le diaporama présenté en Commission Générale a certainement généré de la complexité et de l'incompréhension en n'agrégant pas toujours les mêmes données, en ajoutant parfois de nouvelles informations, en présentant des calculs dont on ne dispose pas de tous les termes, on nous oblige sans cesse à jouer aux devinettes et, au final, on a l'impression que l'on ne nous dit pas tout, que l'on cherche à jeter un écran de fumée pour tenter de camoufler qu'au fond la majorité n'a peut-être pas grand-chose à dire en termes d'ambitions politiques. Et c'est bien ce qui m'a frappée à la lecture du rapport : le manque de lisibilité de la politique que vous voulez mener et, à en juger par les quelques éléments sur lesquels vous nous donnez un peu plus de précisions, l'inadéquation de vos orientations, fussent-elles budgétaires, avec les défis qui sont pourtant à l'ordre du jour et de façon criante. En effet, vous consacrez un long préambule au contexte très alarmant lié aux répercussions de la crise planétaire du COVID qui aggravent les inégalités et renforcent l'urgence sociale tout en faisant plus



largement prendre conscience de la nécessité absolue d'engager la transition écologique de nos modes de vie. Cependant, la suite du rapport ne semble en faire que très peu de cas puisqu'elle est quasiment copiée-collée sur le ROB de l'année dernière et même des années N-2, N-3, etc. Nous traversons une crise inédite, d'une ampleur d'une gravité exceptionnelle et qui appelle donc des réponses exceptionnelles des pouvoirs publics. Tout le monde s'accorde à le penser et vous semblez aussi en convenir pourtant, ensuite, la prise en compte semble se limiter à un pur exercice de trésorerie. J'en veux, pour preuve, la diapositive dont le titre est "La crise sanitaire bouleverse les objectifs en 2020", c'est la vingtième diapo, que nous dit-elle ? Que l'on va agir pour soutenir les publics et les secteurs les plus touchés ? Que l'on va revisiter les priorités et dégager des marges de manœuvre pour répondre aux difficultés qui sont déjà là ? Pour prévenir, amortir celles qu'il n'est pas bien difficile d'anticiper ? Non, pas du tout. Il s'agit seulement de constater des manques à gagner, 230 000 € de recettes sur le secteur "Petite Enfance", de fait, pas réellement une perte mais un décalage, plutôt une anticipation des versements de la CAF et des dépenses que l'on nous présente comme induites, subies du fait du COVID, à savoir : des frais engagés pour renforcer le ménage dans les écoles, 124 340 €, soit, et surtout, de très conséquentes indemnités que vous prévoyez de verser à la société gestionnaire de la piscine. Au passage, on pourra observer, alors c'est dommage que l'on ne nous la projette pas, un bel exemple de calcul à trous, on nous parle de 155 000 € en cours de négociations pour compenser la fermeture du premier confinement et de 65 000 € pour la fermeture de 2021 et, si on fait l'addition, on observe qu'il manque 45 500 € pour arriver au 380 840 € annoncés en total des dépenses subies. A quoi correspondent ces 45 500 € ? Est-ce le montant de la marge des négociations en cours ? On ne sait pas. Ces dépenses viennent donc essentiellement soutenir les intérêts d'une société privée et le déficit qui en résulte se trouve assez facilement compensé par la reprise anticipée du résultat très excédentaire de 2020, un jeu d'écritures comptables donc. Hormis ce bouleversement de la balance du budget de fonctionnement 2021, il n'est ensuite plus du tout question de la crise dans le déroulé du rapport, on continue comme si de rien n'était. Nous déplorons, au risque de nous répéter, que les grandes orientations poursuivies par la majorité, telles qu'elles nous sont annoncées et sur lesquelles nous devons donc débattre ce soir, ne marquent aucune prise en compte du contexte, aucune inflexion et si peu de nouveautés par rapport à la mandature précédente. Elles restent, soit vides d'actions concrètes et de moyens alloués, soit totalement déconnectées des grands sujets auxquels il serait nécessaire et urgent, selon nous, d'apporter des réponses. Alors, prenons-les point par point : être au plus près des habitants, oui, mais quelles actions mettez-vous en place face à une situation qui ne va cesser de se dégrader et avec quels moyens puisque le CCAS devra toujours fonctionner à enveloppe constante malgré le diagnostic social poussé qui vous permet, à présent, d'avoir tous les éléments en main pour juger des besoins qui explosent et construire une vraie politique de solidarité ? Poursuivre les engagements du développement durable, vous affichez, une fois de plus, les démarches lancées, COP 21 et Cit'Ergie, de belles promesses mais on ne voit toujours aucune réalisation, aucune transcription concrète d'une vraie volonté d'inscrire la transition écologique dans vos politiques. Vous allez encore nous dire que ça va venir, que l'on va voir ce que l'on va voir à l'étape d'après mais je rappelle que vous êtes aux commandes depuis 2014, que vous avez signé l'accord local COP 21 il y a plus de 3 ans, que vous venez de rallier la déclaration de l'état d'urgence climatique sur le territoire métropolitain tandis que l'on se demande, encore et toujours, quel contenu vous mettez en face de cette communication bien opportuniste ? Employer le verbe "poursuivre" quand on n'a rien fait jusqu'alors, cela ne nous rassure pas ; renforcer le volet culturel et sportif : tout-à-fait d'accord à condition que cela serve l'intérêt général et que l'offre soit réellement accessible à toutes et à tous. Pour cela, il conviendrait, notamment, de soutenir le mouvement associatif qui souffre terriblement de la crise et que la Ville devrait aider avant qu'il ne soit trop tard. Nos associations sont des vecteurs essentiels de lien social, d'engagement citoyen dont on aura grand besoin en sortie de crise pour relancer la vie collective, restaurer la cohésion, réinsérer les



personnes durement contraintes à l'isolement en ce moment. Or, vous nous dites que leurs subventions seront maintenues au même niveau. De nombreuses autres communes de la Métropole ont déjà mis en œuvre des dispositifs et des crédits pour aider leurs associations à encaisser la crise et favoriser le retour de leurs adhérents, ceci en complément des dotations métropolitaines dans le cadre du plan d'urgence solidaire. Vous n'avez rien fait à ce titre en 2020 prétextant que la situation n'était pas encore dramatique, que vous aviseriez plus tard. On en déduit, ce soir, que vous n'avez nullement l'intention de les aider en 2021 non plus. A côté de ça, l'orientation la plus prégnante dans ce ROB, c'est que vous semblez avoir acté de reconduire la gestion de la piscine en DSP, soit dit en passant, sans aucun respect du fonctionnement démocratique puisque tous les avis préalables n'ont pas été recueillis et qu'aucune délibération n'a été prise alors qu'il s'avère, par ailleurs, que ce mode est tout-à-fait défavorable aux associations, aux pratiques collectives et que l'on a tous pu constater à quel point il était défaillant en période de crise. Une piscine totalement fermée durant 3 mois alors qu'elle aurait dû accueillir un certain nombre de publics et qui coûte, malgré sa fermeture, encore bien plus cher à la collectivité qu'à l'ordinaire mais, là aussi, on continue comme avant sans se poser les bonnes questions et, dans le cadre de la future DSP, vous comptez même renchérir d'au moins 100 000 € la subvention d'équilibre versée chaque année au délégataire dans une démarche prudentielle, a-t-on pu lire. Que de prévenances pour le délégataire et si peu d'égard pour nos associations ; respecter le "Bien Vivre Ensemble" : on ne peut évidemment que souscrire à un tel objectif ! Mais, lorsque dans la même phrase, on lit qu'il s'agit en fait de poursuivre le déploiement de la vidéo-surveillance, on s'interroge sur la pertinence de vos choix qui nous semblent aller tout-à-fait à l'opposé du "Bien Vivre Ensemble". De plus, ces dispositifs mettent en jeu des budgets considérables que l'on aurait très bien pu flécher sur des actions bien plus utiles. On parle d'une ligne budgétaire de 45 000 € en moyenne sur 5 ans. C'est tout-à-fait disproportionné au vu de l'efficacité que l'on peut en attendre sur la sécurité des biens et des personnes, comme de nombreuses études le montrent, et tout-à-fait disproportionné, aussi, aux enjeux à Mont-Saint-Aignan où la délinquance n'est pas vraiment un sujet, vous en convenez vous-même dans un article du Paris-Normandie de ce jour, ce sont plutôt de petites incivilités pour lesquelles la vidéo-surveillance sera inopérante alors qu'il y a tant d'autres besoins criants pour lesquels aucun budget n'est prévu ; poursuivre la dématérialisation des procédures, oui, c'est d'ailleurs ce que font toutes les collectivités, tous les organismes et cela relève bien souvent d'une obligation. Peut-on à proprement parler, parler d'une orientation politique ? Votre référence à la "Ville intelligente" me paraît, pour le moment, assez gratuite. Pas grande nouveauté, donc, à l'exception de cette nouvelle centralité de la Place Colbert, dont on a bien compris qu'il fallait y lire, en filigrane, la délocalisation de l'Hôtel de Ville et, là encore, on peut légitimement s'interroger pour savoir s'il s'agit bien d'une priorité pour notre Ville actuellement. Si l'exposé des politiques que vous souhaitez porter est assez confus, vos objectifs financiers, en revanche, sont très clairs. Mais, là non plus, ils ne nous paraissent pas pertinents vis-à-vis du contexte et des enjeux. Nous sommes dans une période où beaucoup va reposer sur la capacité du secteur public à impulser des politiques de relance et à soutenir la confiance des ménages et vous nous proposez de poursuivre votre gestion habituelle en "bon père de famille", enfin, si l'on peut dire car le recours systématique à la cession du patrimoine foncier ne pourra pas être soutenable très longtemps. Ne pas investir massivement dans les transitions en recourant à l'emprunt tant que les taux restent bas nous paraît une grave erreur d'appréciation. On entrevoit bien, dans le ROB, une trame du Plan Pluriannuel d'Investissement et lorsque nous avons relevé, en Commission Générale, qu'elle contenait un certain nombre de cases vides et était strictement la même que celle du mandat précédent, M. Vion nous a avoué que le P.P.I. était encore en cours d'élaboration et qu'il était conditionné par les résultats du S.D.I. et par suite, donc, la difficulté à y décliner clairement les investissements prévus pour 2021 puisque l'on fait les choses à l'envers, en quelque sorte. Sauf, que nous distinguons parfaitement bien les sujets sur lesquels vous êtes prêts à investir et à dégager des



lignes budgétaires claires et les autres sur lesquels un certain flou artistique s'applique. Bref, autant qu'il est possible de dégager quelques grands axes, quelques perspectives, ce Rapport d'Orientations Budgétaires ne nous convainc vraiment pas quant aux réponses que votre majorité compte donner aux urgences actuelles et nous ne partageons pas du tout les priorités qui sont les vôtres et qui nous paraissent presque hors sol par rapport au contexte, à ce que vivent nos concitoyens et à ce qu'ils peuvent légitimement attendre de leur commune. Pour conclure, vous nous promettez sans cesse de nous associer à votre démarche et vos réflexions, nous sommes sincèrement à votre disposition pour débattre et envisager avec vous les priorités et les projets à retenir pour les cinq prochaines années afin d'apporter de vraies solutions au défi actuel mais encore faudrait-il, pour cela, que les commissions ad hoc se réunissent de temps en temps, aucune Commission des Finances depuis le début du mandat, une seule Commission Urbanisme et Développement Durable et qu'elles soient réellement consacrées à faire de la concertation, de la co-construction, pas à nous raconter après coup ce que vous avez décidé tous seuls. Je vous remercie.

**Catherine Flavigny** : Merci Mme Nicq-Croizat. Alors, je vais prendre les autres personnes qui souhaitent s'exprimer. Mme Maugé, vous vous êtes déjà exprimée, il y a peut-être d'autres personnes, avant, qui souhaiteraient s'exprimer. M. Riou, allez-y.

**Alexandre Riou** : Je vous remercie Madame le Maire. Tout d'abord, je tiens à remercier Sylvie Nicq-Croizat dont je prends désormais le relais dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires et il n'est de lieu plus idoine que celui où nous nous trouvons pour tenir l'intervention que je m'appête à faire. Il s'agit, en effet, de la question étudiante et plus largement de la jeunesse qui paie un lourd tribut dans la crise inédite que nous traversons. Je ne vais pas revenir sur l'exposé des motifs de la situation, nous la connaissons, hélas, que trop bien. Les précarités académiques, sociales et psychologiques gagnent chaque jour un peu plus de terrain plongeant des centaines de milliers d'étudiants dans un état de détresse criant qui ne devrait exister à l'âge de l'insouciance. Au lieu de quoi, ils ne peuvent plus se projeter, voient un avenir sacrifié en raison de la fermeture de leurs esprits et de leurs horizons après une année de dures restrictions pour tenter de juguler une crise sanitaire dont on ne perçoit toujours pas la lumière salutaire indiquant le bout du tunnel. L'heure est grave, elle impose l'action ambitieuse et volontariste de tous les acteurs, à commencer par les acteurs institutionnels. Bien entendu, la question étudiante est en premier chef du ressort de l'État. Il ne s'agit pas ici de se substituer à lui mais de compléter son action, de dénoncer et palier ses carences et ses manquements. De très nombreuses collectivités locales ont ainsi agi à travers le territoire métropolitain, seinomarin et plus largement normand en faveur de cette jeunesse frappée durement et pour laquelle les conséquences d'échos reçus ne se résorberont pas sitôt la crise pandémique achevée et le retour à une normalité souhaitée. Je pourrais, par exemple, citer Val-de-Reuil où les étudiants en difficulté peuvent bénéficier d'une aide de 250 €. Je pourrais également citer Saint-Étienne-du-Rouvray ou encore Grand-Quevilly pour prendre des exemples de la même strate. Je pourrais également vous prendre l'exemple d'une ville voisine, Rouen, qui a fourni un appui logistique et humain : la mise à disposition de salles, la mise à disposition de bénévoles recensés sur une plate-forme ou encore la mise à disposition des équipes du Service de la Vie Étudiante pour de l'ingénierie et de la coordination dans les actions, sans même vous parler des subventions versées aux associations étudiantes. A côté de cela, que fait la Ville de Mont-Saint-Aignan ? Que fait la huitième ville de Seine-Maritime ? Que fait la deuxième commune universitaire de France ? Peu, bien trop peu. J'ai entendu, lors de la Commission Générale, l'exposé de Mme Paquier sur les actions du CCAS depuis les débuts de la crise COVID. Un exposé intéressant qui témoigne de la volonté des équipes de la Ville pour agir mais, hélas, concernant le sujet de la jeunesse, le sujet étudiant, force est de constater que la municipalité n'est pas au rendez-vous. Nous agissons, nous en faisons beaucoup, me direz-vous. Certaines des actions citées ne sont que recensées par la Ville : par exemple, les distributions de denrées alimentaires organisées par des associations

étudiantes sur le campus n'ont pas été abondées par un euro municipal alors même que, dans votre propre document projeté, 83 % des bénéficiaires, oui 83 % sur le territoire de la commune sont des étudiants, des étudiants sans ressource qui sombrent dans une précarité qu'ils n'auraient jamais dû connaître. Les seuls fonds fournis dans le cadre de cette aide alimentaire sont ceux de la Métropole reversés aux communes pour, ensuite, les distribuer aux associations œuvrant dans ce champ solidaire. Un projet, l'AGORAé, une épicerie sociale et solidaire à destination des étudiants, portée depuis six ans, va bientôt voir le jour. Les locaux seront basés à Mont-Saint-Aignan. Lors de la Commission permanente, le Département de la Seine-Maritime a voté une subvention de 2 000 € pour la FEDER à destination de ce projet. Quelle subvention la Ville a-t-elle ou compte-t-elle allouer ? Mme Chabert évoquait une réunion avec le Crous afin de coordonner l'action avec les étudiants. C'est bien mais sur quelles actions concrètes cela a débouché ? Un relais ou au niveau des réseaux sociaux de la municipalité ? De même, une réunion qui s'est tenue le 8 février dernier a été évoquée avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la Commune. Peut-être alors des actions concrètes sont-elles ressorties de cette rencontre ? Oui, des pistes d'actions. Après le numéro vert "canicule", prélèvement à la source, Lubrizol, victimes des punaises de lit, cette rencontre semble avoir abouti sur un projet de création d'un énième numéro vert, 0800 Précarité Étudiante. Pas de chance, ce dernier semble, déjà, avoir été préempté par le gouvernement qui n'est pas à court d'idées en la matière pour en avoir créé l'immense majorité. Un homme politique, pour lequel j'ai une certaine estime, Georges Clemenceau pour ne pas le nommer, disait que si l'on souhaite enterrer un problème, il faut créer une commission. La mode des commissions semble être supplantée par celle des numéros verts et la Commune n'y échappe pas. L'heure n'est pas, l'heure n'est plus aux demi-mesures qui pourraient prêter à sourire si le contexte n'était pas si dramatique. Je vous en conjure, agissez concrètement, agissez avec force et volontarisme, vous en avez la possibilité. Dégagez, Madame le Maire, des crédits exceptionnels pour abonder un fonds en faveur des étudiants et de la jeunesse de notre commune fortement impactés, complétez les actions métropolitaines. À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles et nous serions les premiers à saluer ces mesures si elles devaient voir le jour. Tant de pistes existent pour agir. Après tout, l'échelon communal a ceci de si particulier dans le cœur des Français qu'il est celui du premier contact mais surtout du dernier recours et bien des étudiants, aujourd'hui, n'ont plus le moindre recours possible si ce n'est celui de la puissance publique de proximité. Alors que nous discutons des orientations budgétaires et que le vote du budget n'interviendra que dans un mois, il est encore temps de pouvoir bouger les lignes, il n'y a pas d'urgence plus grande à l'heure où nous débattons dans cette enceinte que la précarité subie par un grand nombre de montsaintaignanais et, parmi ces montsaintaignanais, la plus grande proportion étant celle des étudiants, une population invisible pour beaucoup d'habitants mais bien nombreuse et en souffrance. Pour eux, comme pour nous, élus de cette belle Ville, prenons collectivement la mesure des enjeux et tâchons d'y répondre du mieux possible. Si la Ville n'a pas les moyens de gérer, à elle seule, cette crise elle peut, cependant, agir mieux. Elle doit agir mieux, c'est là le sens de mon intervention, c'est là le sens de notre message. Je vous remercie pour votre attention.

**Catherine Flavigny** : Merci M. Riou. Alors, est-ce que quelqu'un d'autre, oui, M. Magoarou, allez-y, je vous en prie, allez-y.

**Pascal Magoarou** : Merci Madame le Maire. Je voudrais insister sur la question de l'énergie qui est un enjeu majeur pour notre Ville comme nous l'avons souvent souligné et nécessaire. Économie d'énergie, notamment, par la rénovation thermique des logements des bâtiments publics qui constitue un énorme chantier dans lequel la Ville doit s'impliquer de toute urgence ou plutôt aurait dû déjà s'impliquer. La grande majorité des 3 000 logements collectifs du Plateau construits dans les années 60, nous le savons tous, sont de véritables passoires thermiques et phoniques. La Ville doit également s'impliquer dans la production d'énergies renouvelables, ce qui aurait dû



être fait, par exemple, en installant des panneaux solaires sur la nouvelle école Berthelot. C'était une belle opportunité qui n'a pas été saisie. Comment cette urgence climatique, cette urgence énergétique est-elle prise en compte dans le ROB ? On lit, dans les orientations, page 22, "durant le mandat une politique éco-responsable sera déclinée visant à initier des projets pour anticiper et agir face au changement climatique à l'échelle du territoire et définie avec l'ensemble des acteurs qui le composent (habitants, entreprises, associations, acteurs de l'enseignement supérieur, étudiants)". Ce sont des belles intentions, on ne peut être que d'accord avec ça. C'est la deuxième orientation de votre ROB mais comment est-elle traduite ? Comment ces intentions sont-elles traduites en actions ? Là, comme l'a souligné Sylvie Nicq-Croizat précédemment, on ne trouve rien. Si, on trouve quand même, page 23, dans un tableau qui prend en compte le projet de P.P.I., on trouve un programme 3-3 qui s'appelle "Favoriser la requalification énergétique des logements étudiants". Ça, c'est nouveau. Vous aviez tendance à nous dire jusqu'à maintenant que la Ville ne pouvait pas s'impliquer dans les logements privés, donc, là, je vois que ça change. Malheureusement, le montant 2021 : 0. De même, sur un autre tableau à la page 29, sur la simulation du P.P.I. jusqu'en 2025, on ne trouve rien non plus dans le domaine énergétique, rien du tout. Alors, je sais ce que vous allez nous dire, vous nous l'avez déjà dit plusieurs fois : il faut attendre le S.D.I., il faut attendre la mise en place d'ALTERN, l'initiative de la Métropole qui fait l'objet d'une autre délibération. Le problème, c'est que vous attendez depuis six ans dans ce domaine. J'ai l'impression que votre urgence climatique, c'est de dire qu'il est urgent d'attendre.

**Catherine Flavigny** : Merci M. Magoarou. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite, Mme Maugé, vous voulez ajouter quelque chose Mme Maugé ?

**Claudie Maugé** : S'il vous plaît, Madame, oui.

**Catherine Flavigny** : Allez-y.

**Claudie Maugé** : Je voudrais revenir sur un point qui concerne les perspectives financières sur la période 2021-2025 : le maintien de la subvention du CCAS pour les années à venir. De l'aveu même du Gouverneur de la Banque de France, notre pays connaît la plus grave crise économique et sociale depuis 1945. Le Gouverneur de la Banque de France s'est d'ailleurs félicité de l'intervention de l'État qui a abondé et qui abonde encore des milliards au titre du chômage partiel, du fonds de soutien aux entreprises et pour le plan de relance. Cependant, dès que les aides de l'État cesseront, c'est à ce moment-là que l'impact de la crise sociale sera le plus violent. Des entreprises ne se relèveront pas de ces longs mois d'inactivité, je pense à la restauration, à l'événementiel. Des salariés seront nombreux au chômage, la précarité et la pauvreté vont s'accroître, y compris dans notre Commune. Il paraît donc nécessaire d'anticiper ce moment et d'envisager, dès maintenant, des plans d'urgence sociale pour affronter la vague de pauvreté qui s'annonce. C'est pourquoi le gouvernement a lancé, en novembre 2020, la stratégie de lutte contre la pauvreté, 8 milliards d'euros. Ce plan d'aide permet d'intervenir sur des actions qui sont celles du CCAS comme prévenir les impayés de loyers, préserver le pouvoir d'achat des personnes précaires et favoriser l'insertion des chômeurs. Madame Paquier, dans sa présentation, lundi à la Commission Générale, nous a bien expliqué que, à bas bruit, on ne le voit pas vraiment mais montent petit à petit : les loyers impayés, les factures d'énergie non honorées comme autant de lourds nuages inquiétants pour les mois à venir. Pourtant, vous ne prévoyez aucune augmentation de budget au CCAS pour les aides d'urgence, aucune augmentation des charges de gestion courante, ce qui veut dire "aide aux plus démunis", aucune embauche de personnel. En effet, les 100 000 € supplémentaires alloués au budget du CCAS ne visent qu'à résorber progressivement le déficit d'exploitation du SAAD. Il paraît donc indispensable, pour Mont-Saint-Aignan, de s'inscrire dans les opportunités offertes par le plan gouvernemental de 8 milliards d'euros et, si vous avez déjà mis au point une stratégie en la matière, pourriez-vous nous la présenter ? Peut-être dans une Commission prévue à cet effet afin de nous y



associer et de nous associer à tout ce qui peut permettre de soulager nos concitoyens et nos concitoyennes dans la difficulté. Je vous remercie.

**Catherine Flavigny** : Merci Mme Maugé. Alors, M. Holé souhaitait parler, allez-y M. Holé.

**Stéphane Holé** : Merci Madame le Maire. Alors, vous soumettez à débat le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2021 et nous vous en remercions. Au préalable, nous voudrions, quand même, refaire part de notre regret de ne pas avoir pu échanger sur ce rapport en Commission des Finances. Une telle Commission aurait permis d'éclairer notre compréhension d'un document qui est très technique et très complexe. Nous espérons que, l'année prochaine, nous pourrions en parler au sein de cette Commission pour rendre les échanges en Conseil Municipal peut-être plus adaptés. J'en profite pour faire remarquer que cette Commission ne s'est pas encore réunie depuis le début de la mandature, ce qui est dommage compte tenu de l'enjeu qu'elle porte. Au-delà de ces propos introductifs, ce Rapport d'Orientations Budgétaires appelle de notre part les observations suivantes : - sur les éléments de contexte : le document juxtapose des données d'ordre général présentées dans la première partie qui, si elles sont intéressantes, gagneraient à éclairer davantage les orientations que vous présentez dans la suite. Par exemple, le document fait référence au plan de relance de la France, page 6 : les 100 milliards seront investis dans l'économie du pays et seront notamment affectés aux projets des collectivités territoriales et, en particulier, des municipalités. Cependant, le ROB ne contient aucun élément de prospective sur la manière dont vous entendez vous saisir des opportunités qu'il présente. Pourtant, il existe un guide des Maires qui aurait pu vous éclairer sur ce champ. Deuxième exemple : vous indiquez que les dotations cumulées sont en baisse d'une année sur l'autre. Il serait utile que vous nous expliquiez précisément dans quelle proportion ces diminutions s'expliquent par l'effet conjugué de la baisse du nombre d'habitants et du transfert de compétences à la Métropole ; sur les ressources humaines et l'organisation de la collectivité, là, on est vraiment sur une remarque de fond ou de forme plutôt, pardon. Sur l'organisation des services, vous nous indiquez qu'il y a trois pôles, je ne les reprends pas. Vous précisez que ces trois pôles ont fait l'objet d'une présentation détaillée dans les précédents ROB. Je regrette que le détail n'ait pas été repris dans le document et, pour ma gouverne, je suis allé consulter le ROB précédent pour comprendre comment les activités étaient réparties entre ces différentes entités et il est, hélas, indiqué dans le rapport précédent : "ces trois pôles font l'objet d'une présentation détaillée dans les précédents ROB". C'est exactement la même phrase. Donc, en fait, on n'a pas de précisions, si vous pouviez nous les apporter pour comprendre comment tout cela fonctionne. Nous regrettons que, dans cette partie, ne soit pas fait mention de l'investissement en formation du personnel qui incombe à la collectivité à l'endroit de son personnel. La formation professionnelle est, non seulement, gage de qualité du service rendu mais c'est aussi une condition de la qualité de vie au travail tant il est démontré qu'un agent mal à l'aise dans ses missions, par manque de formation, n'est pas satisfait dans son environnement de travail ; sur la troisième partie, projection du budget 2021 : les orientations présentées en introduction de cette partie recueillent notre assentiment à l'exception du dernier axe que vous nommez "Centralité de la Commune". Nous avons jugé utile, à cette occasion, d'exprimer notre opposition à l'hypothèse exprimée d'un transfert de la Mairie sur la Place Colbert. Je voudrais remercier, ici, Mme Paquier qui nous a exposé, avec beaucoup de convictions, les actions du CCAS dans le cadre de la lutte contre la COVID, c'était lundi en Commission Générale. Elle a su démontrer toute l'attention que porte le CCAS aux usagers les plus en difficulté mettant ainsi en œuvre la logique du "aller vers" que vous avez présentée dans le document. J'en profite pour féliciter aussi les agents qui se sont mobilisés et les associations qui se sont engagées sans relâche dans ces accompagnements au quotidien. Sur la déclinaison 2021 du Plan Pluriannuel d'Investissement : en préalable, une observation de forme qui rend totalement confuse la présentation de cette partie. Le tableau, en page 25, fait référence à 6 orientations et 17 programmes qui n'ont pas été présentés ni détaillés et qui, là encore, sont les mêmes que dans le ROB précédent.



Il en résulte une impossibilité à repérer la cohérence entre le tableau et le texte censé l'expliquer. Par ailleurs, si on fait la somme des éléments présentés dans le texte dont vous faites différentes précisions sur les différents axes, on arrive à une présentation de dépenses à hauteur de 1,5 million quand, dans le tableau, on trouve des dépenses à hauteur de plus de 2 millions. Il manque donc 420 000 € d'explication de dépenses qui correspondent à 20 % du montant, ce qui est quand même important donc, si vous pouviez nous les préciser pour bien comprendre ce qui n'est pas dans le document. Sur la quatrième partie, la prospective financière, nous partageons votre ambition de maîtriser la fiscalité locale et le maintien d'un niveau d'endettement soutenable. En fonctionnement, vous évoquez un transfert de 30 000 € du budget de solidarité "Ville" vers le budget du CCAS et vous indiquez "destinés à résorber progressivement le déficit du SAAD". Ce montant semble dérisoire par rapport au déficit affiché et n'est pas de nature à compenser ce déficit surtout s'il continue de se creuser. Sur le champ des recettes, vous évoquez des cessions sans en préciser le champ. Pouvez-vous nous préciser les éléments patrimoniaux ainsi identifiés ? En investissement, les simulations budgétaires ne font pas mention des investissements évoqués pour le projet de la Place Colbert, en particulier le transfert de la Mairie. Ce projet, pourtant, suppose des investissements immobiliers conséquents qu'il conviendrait de chiffrer et d'estimer. Par ailleurs, nous n'avons pas non plus de précisions sur l'investissement immobilier dans les écoles de la Ville. En conclusion, nous espérons, en prenant connaissance de ce document, trouver la traduction de vos propos relatés dans le Paris-Normandie et que je cite ici : "au fond, nous sommes une ville de 16 000 habitants qui, grâce aux étudiants, se targue d'être une de 20 000 mais qui pense et investit comme une ville de 35 000 à 45 000 habitants". A la lecture du ROB, nous n'en sommes pas encore convaincus ce soir. Je vous remercie pour votre attention et d'avance pour vos réponses.

**Catherine Flavigny** : Merci M. Holé. Voilà, est-ce que chacun, je crois, a pu s'exprimer ? Alors, qui est-ce qui souhaite apporter quelques réponses ? Au niveau social, Martine Chabert.

**Martine Chabert** : Alors, je vais essayer d'apporter quelques réponses. Vous nous faites le reproche, effectivement, de ne pas s'intéresser beaucoup à nos familles en grande précarité. Je rappellerai simplement que, après avoir réuni l'ensemble des associations qui œuvrent dans la distribution alimentaire, une première fois effectivement on a abondé en subventions. J'ai repris contact avec l'ensemble des associations qui, pour le moment, n'ont pas de besoin réel. Donc, elles ne manqueront pas de revenir vers nous si, effectivement, il s'avérait qu'elles aient des besoins réels. En ce qui concerne les étudiants, je vous ai bien expliqué que, pour le moment, il n'y avait pas non plus un besoin réel puisque nous travaillons en collaboration, notamment, avec la médecine préventive et le Crous de façon à bien orienter les étudiants de façon à ce qu'ils ne soient pas perdus au sein de l'université. Je rappellerai, quand même, que le Crous a mis en place, ce qui est très important pour nous, des référents étudiants qui vont frapper à toutes les portes de façon à ce que l'on puisse repérer tous les étudiants isolés. Je dirais que c'est presque un travail quotidien avec la médecine préventive de l'université. En ce qui concerne les grandes écoles, effectivement, elles ont, elles-mêmes, mis en place un certain nombre de structures notamment dans le domaine psychologique en laissant leurs espaces ouverts de façon à ce que les étudiants, bien sûr avec les règles sanitaires qui s'appliquent, puissent à nouveau se rencontrer et le contact est également permanent avec l'ensemble des grandes écoles et des étudiants qui peuvent les fréquenter. Je voudrais aussi revenir sur, effectivement, la subvention du CCAS : comme vous le savez, le SPASAD a maintenant 15 ans, l'autorisation qui était de 15 ans vient à échéance en 2021. Je rappellerai qu'il y a, d'un côté, le SSIAD qui, lui, n'a pas de problème de déficit puisqu'il est supervisé avec des dotations notamment au niveau de l'ARS. Là où, effectivement, nous avons un déficit c'est sur ce qui concerne le SAAD puisque la tarification à l'heure est fixée au niveau départemental à 21 € de l'heure alors que le prix de revient dépasse les 23 €, ce qui explique aussi ce déficit. Au



départ, il n'y avait que le SPASAD sur l'ensemble du territoire. Maintenant, nous sommes confrontés, quand même, à 26 services d'aide à domicile privés sur le territoire. Comme vous le savez, la loi d'adaptation de la société au vieillissement prévoit une refonte totale de ce modèle en attendant effectivement la loi "grand âge autonomie" qui, jusque-là, a été reportée par le gouvernement. Donc, en attendant ce nouveau modèle économique, le travail a été engagé depuis janvier 2020 avec l'ARS et le Département 76 pour adapter notre nouveau modèle sur le territoire et, peut-être, vers une piste de plate-forme gérontologique. Voilà ce que je pouvais dire à ce jour.

**Catherine Flavigny** : Merci Mme Chabert. Qui est-ce qui souhaite prendre la parole ? Peut-être François Vion ?

**François Vion** : Oui, alors, moi, je voudrais commencer par remercier les services qui ont préparé ce ROB. Bien sûr, Laurent Leveillé qui a assuré très rapidement l'intérim du poste, qui n'a pas toujours d'adjoint remplacé, l'ensemble des collaborateurs du Service des Finances, la Directrice Générale, le Directeur Général Adjoint, l'intégralité des Chefs de Services et des élus qui se sont prêtés pendant, en présentiel, plus d'une semaine à construire les éléments qui allaient nous permettre de construire le ROB et d'essayer de trouver, bien évidemment, les ressources qui sont rares pour rendre le meilleur service public. Car, ne l'oublions pas, Mont-Saint-Aignan reste la ville préférée des seinomarsins et, parfois, en écoutant certains, je m'interroge, je me demande s'ils en ont bien conscience. Et pourquoi est-ce que nous sommes la ville préférée des seinomarsins ? Et bien, tout simplement parce que la ville rend un service public hors pair et ce service public hors pair, il commence par l'environnement. Mont-Saint-Aignan est jugée la ville qui a le plus d'espaces publics qui sont, aujourd'hui, soit des bois, soit des parcs où il fait bon vivre, tout cela a un coût ! Mont-Saint-Aignan est aussi la ville où les dispositifs sportifs, hors vocations professionnelles ou compétitions, sont les plus importants et ça coûte ! Mont-Saint-Aignan est la première piscine de la Métropole, 400 000 entrées, ça coûte ! Mont-Saint-Aignan a un formidable centre culturel avec, bien évidemment, le CDN et ça coûte ! Mont-Saint-Aignan a 5 écoles formidables avec des cantines, des repas qui sont véritablement de haute qualité et ça coûte ! Alors tout ça, bien évidemment, ça fait entre autres, aussi, pardon, j'oubliais et c'est grave de ma part, surtout après Martine, un CCAS qui a des services développés comme nulle part ailleurs à tel point qu'avec le SPASAD intégré on a des services qui vont jusqu'à traiter des communes limitrophes, on est reconnu pour ça. Et d'ailleurs, cela a été tout à l'heure assez remarqué avec des félicitations et ça coûte ! Voilà, on n'est pas hors sol, comme je permets de reprendre votre expression, on est aux responsabilités. Donc, on le dit depuis six ans, pour ceux qui suivent l'histoire financière de la Ville, avec toute cette charge, avec disons-le plusieurs gouvernements successifs qui au final, aujourd'hui, nous ont retiré l'équivalent de 6 millions d'euros, avec des encouragements que l'on a eus, à un moment donné, pour relancer le plan de croissance avec des investissements lourds que l'on a fait, 34 millions d'euros sur le précédent mandat, investissements qui sont en partie hérités, au niveau de l'endettement qui, aujourd'hui, nous posent beaucoup de problèmes, hérités de projets initiés dans d'autres mandatures, ne l'oublions pas, ne l'oublions pas ! N'oublions pas les équilibres financiers tels qu'ils ont été présentés en fin de mandat. On nous mettait bien en garde sur le fait que la marge de la Ville c'était 400 000 €, marge nette sur 20 millions d'euros. Donc, tout cela nous oblige à avoir de la responsabilité vis-à-vis des contribuables. Je vais citer François de Closets "il faut arrêter le toujours plus". Alors, comme le dit Alexandre Riou : "vous n'avez qu'à dégager des marges budgétaires", oui, sur quoi ? Est-ce qu'on ne fait rien ? Non, on fait aussi des choses mais, bon, je ne vais pas y revenir sur le fond. Ne l'oublions pas tout ça, c'est un patrimoine, des actifs aujourd'hui et des passifs sur lesquels il faut rendre compte, sur lesquels nous sommes aujourd'hui en responsabilité du remboursement de dettes qui ont été contractées hors de nos deux mandats. Marc Sangnier, au départ, c'est 6 millions, à l'arrivée c'est 17. A l'arrivée, c'est 17, voilà. Et je pense que les gens qui étaient aux commandes à l'époque, s'ils avaient su, ils ne l'auraient pas fait, honnêtement. Je ne les accuse pas d'avoir fait, sciemment, les



choses, je sais bien que ces gens-là n'étaient pas comme ça mais, en tout cas, le résultat, c'est que Mont-Saint-Aignan a une dette qui est lourde et des marges financières qui sont, avec le COVID, complètement disparues. Alors, sur la méthode, moi, je vais essayer de reproposez une autre lecture de la méthode de ce qui était un ROB en introduction, bon, je comprends bien que tout le monde avait rodé et préparé ses discours mais, pardon, il y a quand même internet aujourd'hui, regardez ce que c'est qu'un débat d'orientations budgétaires, 80 % du temps passé est hors sujet, ce n'est pas du hors sol, c'est du hors sujet. Vous êtes au niveau du budget, voilà, et le débat d'orientations budgétaires, il doit porter sur ce que j'ai commencé à vous dire : la situation financière de la Ville. Quelles sont les grandes orientations que l'on va pouvoir mener ou pas ? 62 % du budget fonctionnement de la Ville sont des charges de personnel. Alors, M. Riou va me dire "vous pouvez dégager de l'argent", il faudra qu'on en parle aux collaborateurs ! Ce n'est pas possible. Vous n'avez qu'à dégager de l'argent sur le social, ce n'est pas possible, c'est de l'urgence, on va mettre 130 000, voilà ! Donc, moi, je veux bien discuter de tout ce que l'on veut mais il faut savoir que le cadre du débat d'orientations budgétaires, ce n'est pas le cadre de la discussion du budget que l'on votera prochainement en disant : ouais, mais vous auriez dû mettre plus à gauche, plus à droite, etc. ! On n'en est pas là, on est sur les dépenses structurelles de la Ville, sur les recettes structurelles de la Ville et, donc, c'est bien ce que j'ai repris dans le propos, cette année, et bien nous aurons 1 million de pertes. Donc, réveillons-nous ! Oui, il y a urgence climatique, oui, d'accord mais il y a aussi urgence à ne pas déposer, non plus, le bilan. On ne va pas le déposer ! Pourquoi on ne va pas le déposer ? Parce qu'on a été prévoyant et on vous l'avait dit en début de mandat : ceux qui prendront les responsabilités auront 10 millions d'euros sur le fonds de roulement. On les a mais, après, ce qui devrait vous inquiéter, c'est une des dernières diapos qui vous montre la trajectoire de cette trésorerie qui descend à 2 millions. C'est ça le débat, c'est ça le sujet, ce n'est pas autre chose. Et, donc, continuer à demander aux contribuables de renforcer les dépenses, de renforcer etc., ce n'est pas possible, à un moment donné il y a une limite. Mont-Saint-Aignan est à 30 % d'impôts fonciers en plus que certaines communes proches de notre territoire. Or, vous le savez, avec l'abandon décidé par M. Macron au détour d'une promesse de campagne va coûter au bloc communal, de manière énorme, en fait, même si c'est bien avec de la cosmétique, va coûter à la Ville dans le temps de manière significative. C'est pour cela que l'on avait mis aussi le sujet de la taxe d'habitation parce que, là, véritablement, on est sur des sujets politiques en débat d'orientations budgétaires et M. Macron coupe la responsabilité directe du contribuable habitant un territoire avec ses élus, voilà ! Le sujet en marche qui nous a été pondu sur le bloc communal est une catastrophe et vous serez amenés, je pensais que cela allait être repris, ce n'est pas repris mais à voter des taux doublés, voilà, cela sera neutre financièrement mais les taux seront doublés. Voilà un sujet aussi du débat d'orientations budgétaires, un débat politique fort, ça c'est un sujet. Donc, je crains que l'on ait été, en fait, beaucoup hors sujet ce soir parce que, en responsabilités, il faut le savoir, tout ce qui a été dit est très intéressant, bien évidemment, mais cela se situera au moment du budget et cela pose des problèmes politiques et des choix politiques de se dire : est-ce que tel parti, tel groupe propose une augmentation d'impôts ? Parce qu'il n'y a pas d'autre choix que d'augmenter les impôts pour financer toutes vos demandes. Vous dites que non, et bien, moi, je peux vous dire qu'avec les Services et les Adjointes, cela fait 7 ans que l'on passe tout au râteau, au peigne fin. Maintenant, on en est vraiment au millier d'euros près sur tous les sujets, on les regarde tous un par un et : NON. Sinon, OK, on veut bien vous croire mais ayez l'honnêteté de présenter ce que vous proposez de supprimer. A ce moment-là, on sera dans le débat démocratique, sinon on est dans le "toujours plus" de François de Closets. Donc, concernant, ensuite, les projets, les grandes orientations du programme dans lequel vous nous faites le reproche, en fait, de ne pas être plus offensifs, on ne part pas à la guerre sans un plan. Donc, oui, l'engagement pour le climat, on a envie de le tenir et, ça, c'est un vrai sujet, vous avez raison, M. Magoarou, de le poser. C'est pour cela que l'on fait le SDI. Le SDI, c'est Arnaud Barrois qui en est en charge, il est en cours de finalisation. Je vais



demander à Arnaud Barrois de vous communiquer, s'il en est d'accord, le planning, parce que, effectivement, vous avez raison, on n'a peut-être pas assez communiqué sur "à quelle date on le rend" et "comment on travaille ensemble dessus", ça c'est certain, il faut peut-être qu'on le travaille, ça d'accord. Mais ce sera des dizaines de millions d'euros à mettre sur la table, on ne les a pas. Faire la transition énergétique, on l'a dit à la Métropole, on est pour la SPL, on est pour la SEM sauf que, concrètement parlant, pour les habitants, comment on fait ? Moi, j'étais le premier à la Métropole dans le cadre de la Commission Locale de l'Habitat à demander aux services de la Métropole de venir voir la situation des logements collectifs à Mont-Saint-Aignan. C'est fait, le recensement est fait, on sait où sont les problèmes, voilà. Il va y avoir la SPL, c'est sympa, cela fait va faire de l'accompagnement, de l'ingénierie et tout mais si les copropriétés n'ont pas un rond, on fait comment ? On reproche à la Municipalité ? Mais la Municipalité n'a pas vocation, elle n'a pas la compétence et, en plus, elle n'a pas les finances ! Comment on va faire ? Voilà, ça, c'est un vrai sujet de débat d'orientations budgétaires. Où est-ce que l'on va retirer l'argent ? Sur la piscine ? On ne fait plus de piscine ? On peut la faire autrement, bon, ben, très bien ! On a pris un AMO, un professionnel, il y a une Commission, il y a des usagers, il y a tout un tas de moyens d'expressions sauf que l'on n'arrive pas, aujourd'hui, à sortir une piscine à 0, honnêtement, on n'y arrive pas. On nous fait, après, des reproches qui sont justifiés parce c'est votre perception donc il faut qu'on l'accepte sur les documents, la méthode, il faut que l'on s'améliore, OK, c'est votre perception, donc les délais, OK. OK, cela veut dire qu'il faut que l'on change donc on est d'accord avec vous parce que si, effectivement, ce n'est pas compréhensible, il faut que l'on s'adapte et qu'il faut que l'on fasse des choses qui soient compréhensibles. Donc, on est d'accord bien évidemment pour retravailler sur la méthode. Sur la Commission "Finances" : moi, je vais perdre mon temps, à nouveau, je répète ce qui a été dit, représenté, donc il y a déjà eu une Commission Finances le 7/12, une lors du dernier Conseil Municipal, on a réexpliqué à quoi cela servait et je n'ai eu aucune demande d'ordre du jour des groupes, aucune. Cela fait 7 ans et cela fait 7 ans que cela dure. Alors, comme on m'accuse de ne pas vouloir faire de Commission de Finances, et bien, on va faire une et puis, du coup, c'est moi qui vais programmer les sujets et, dans les questions diverses, on vous invitera à poser les sujets mais, une fois encore, notre règle au niveau de notre majorité est : "les délibérations ne sont pas présentées en Commission Finances". Cela peut, peut-être, changer un jour mais, en tout cas, c'est la règle qui s'applique à moi comme aux autres. Donc, je peux même vous donner le sujet pour ne pas être effectivement qualifié d'être dans le vent. Donc, on y verra l'attribution de compensation, c'est-à-dire la contribution que l'on verse à la Métropole en contrepartie des compétences transférées ; on y verra la fiscalité professionnelle et la fiscalité la métropolitaine ; on y verra aussi la lecture de l'organisation du programme (la demande de M. Holé, j'avais dit en Commission Générale que j'étais d'accord bien évidemment pour faire comprendre la lecture). Au passage, je dis que le tableau, c'est juste un exemple et donc, il n'y a pas tout et la différence entre 2 000 000 et 2 500 000, ce sont des opérations d'ordre. C'est technique, il n'y a pas de problème, il n'y a pas de souci mais il n'y a surtout pas d'erreur. D'ailleurs, comme on a pu répondre à M. Holé sur l'endettement de la Ville qui était aussi une question qui était survenue à la Commission Générale, il n'y a pas d'erreur. Donc, il y a aura une Commission Finances le 29 mars. Sur le plan de relance, bien sûr, les services ne travaillent pas, ils n'ont pas internet, ils ne voient pas les fiches de la Préfecture, c'est une évidence ! Et bien, non, ils les voient mais le problème c'est que ce gouvernement, en fait, a fait le plan de relance et tel qu'il est, aujourd'hui, certains pourront m'en témoigner, y compris ce que je dis a été dit dans une réunion avec le Préfet, et c'est consommé par l'État parce que, en fait, les dispositifs sont tellement complexes et les délais tellement rapides et qu'il faut que tout soit terminé pour 2022 qu'en réalité, c'est un leurre à aujourd'hui. L'AMF, et vous pourrez le contrôler, l'AMF sur son site, aujourd'hui encore, interpelle l'État sur ce sujet, voilà. Donc, on a des services compétents, je le dis, et les niveaux des subventions obtenues l'année dernière n'ont jamais été aussi élevés et ce ne sont pas



que les finances, ce sont tous les collaborateurs de la Mairie qui ont ces réflexes et qui se tiennent au courant et je les en remercie. Ensuite, je vous l'ai dit, sur le fond, on est souvent hors sujet et un peu hors sol. A vous entendre, on est dans la politique du "toujours plus", il faut dégager de l'argent, je ne sais pas où il est mais, enfin, bon, il faut le dégager ! On oublie complètement tout ce qui se fait dans la Ville, ce qui compte, c'est la nouveauté, voilà, c'est formidable ! Il y a des sujets sur lesquels on nous interpelle, on n'a même pas les compétences, ce n'est pas grave, il va falloir quand même dépenser de l'argent sauf que, dans l'attribution de compensations, on verse déjà l'argent à la Métropole et, donc, on voudrait, au travers de cela, faire payer les Montsaintaignanais deux fois. Et bien, nous, nous disons "non" et, à chaque fois, on re pointe la responsabilité et la compétence de la Métropole sur les sujets. Concernant l'aide économique, c'est la Métropole. La situation des commerces, c'est la Métropole, cela ne veut pas dire que l'on ne va pas faire un geste sur les terrasses, c'est la Métropole ! La Métropole fait des choses bien et il y a des sujets sur lesquels ils ne sont pas non plus structurés, organisés pour répondre à la demande. C'est à eux, politiquement, bien évidemment, de réagir et, sur le domaine économique, c'est totalement le cas. Pour vous donner une idée, sur une agglomération de 600 000 habitants, on a 10 personnes au service économique, on préfère faire faire de la com à Rouen-Normandie-Invest, voilà, et cela va s'amplifier, selon les derniers retours que j'ai eus, pas plus tard que ce matin. Sur le SDI, j'y reviens parce que, M. Magoarou, je suis d'accord. Là, du coup, c'est un vrai sujet du DOB : est-ce que l'on va vraiment donner une grosse impulsion sur, effectivement, la transition énergétique et environnementale ? Je ne cache pas que, par rapport à ce que j'ai dit tout à l'heure, oui, on a l'intention de le faire, maintenant, il faut que l'on trouve les ressources dans le SDI, voilà, donc cela va passer par des cessions. Concernant les listes à la "Prévert" des cessions, je rappelle que l'on n'est pas dans le budget, on n'est pas dans le PPI, on vous donne quelques éléments, voilà, pour donner un peu de matières mais on n'en est pas là, on en est à des enveloppes et, donc, il y a une programmation de 200 000 € de cessions par an et, une année, cela sera sans doute 600 et, une autre année, cela pourra être 0, voilà, c'est un débat d'orientation générale des grands ensembles. Concernant le sujet creux, du coup, de la transition énergétique : alors, OK, on n'a pas communiqué donc vous êtes en droit de croire, effectivement, qu'il ne se passe rien et c'est normal. Donc, on a un devoir de vous informer. Il y a eu une première réunion concernant les ateliers de la transition énergétique le 3 février et, pas plus tard que ce matin, on travaillait avec Thibaut Le Bigre et la Com pour préparer les invitations à l'atelier qui, donc, concernera tout particulièrement une action. D'abord, l'action d'introduction de la SPL et de la SEM avec la Vice-Présidente, Mme Atinault, ensuite il y aura la partie "Propositions de la CCI et d'ENEDIS" sur un dispositif de rénovation de bâtiments d'entreprises et puis, le troisième sujet sera la présentation de la rénovation thermique énergétique du CESI à Mont-Saint-Aignan par le Directeur Général d'Altitude Foncière. On fera tout cela en visio et, donc, la date est posée, je crois que c'est le 16 mars, mais vous recevrez le carton d'invitation. Ensuite, on fait tout cela avec nos petites épaules parce que l'on n'a pas de ressources humaines, pour l'instant, dédiées et on va, je l'espère puisque, on l'a mis du coup au budget, on ne l'a pas mis parce que c'est un point de détail par rapport à l'ensemble, c'est vraiment pour plus tard, on va recruter quelqu'un pour nous aider et nous accompagner, faire le lien avec la Métropole puisque l'on souhaite véritablement être cohérents, ensemble, pour le territoire et pour les habitants, bien évidemment, pour réussir la transition. Voilà Madame le Maire, j'ai été un peu long, excuse-moi.

**Catherine Flavigny** : Merci beaucoup. Je pense que l'on va pouvoir acter ce débat. Oui, M. Magoarou.

**Pascal Magoarou** : Je voulais juste répondre sur deux points très rapides : on ne dit pas qu'il faut dépenser plus, on dit qu'il faut dépenser autrement sur d'autres choses et de façon utile et durable. Refaire un terrain de football avec une pelouse en plastique à 650 000 €, est-ce que c'est une priorité ? Transférer la Mairie de là où elle est à la Place



Colbert, est-ce que c'est utile ? Voilà, ce genre de choses, ce sont des choix, on est là pour débattre des choix, des orientations budgétaires. On peut être d'accord avec certains trucs, pas d'accord avec d'autres, proposer d'autres trucs, ce n'est pas toujours plus. Sur les logements, je vous signale qu'il y a beaucoup de villes qui exonèrent tout ou partie de la taxe foncière les ménages qui réalisent des travaux d'économie d'énergies. Donc, on peut faire des choses et, d'ailleurs, vous l'avez inscrit, dans le ROB, il y a une ligne. Donc, peut-être que vous allez faire des choses, je ne sais pas.

**Catherine Flavigny :** Merci M. Magoarou. Alors, François Vion.

**François Vion :** Oui, alors, tout-à-fait intéressant, effectivement, en fait l'exonération existe déjà, voilà, sauf qu'elle n'est pas connue. On a 4-5 demandes par an. Donc, cela va rentrer dans le plan d'accompagnement avec la Métropole pour mieux communiquer, mieux faire savoir et encourager les gens à, bien évidemment, faire ces travaux mais cela existe déjà. Sur le terrain de foot, vous avez raison, ce n'est pas un plus, c'est un remplacement. La problématique, et c'est pour cela que l'on fait aussi le SDI, c'est finalement de mettre les arbitrages. L'écologie, quelque part, sans l'humain, sans la réalité économique, cela ne va pas tenir longtemps. Après, on met les curseurs où on veut mais, à un moment donné, voilà. Aujourd'hui, on a un terrain synthétique, aujourd'hui, il fonctionne, il y a des usagers. Moi, j'ai été voir le Président du Club de Foot, j'ai vu des gens, des gens du STAPS, etc., bon, il y a moyen de faire autrement mais, néanmoins, ils auront besoin d'un terrain synthétique. Donc, il y a cette question d'équilibre en disant "on ne peut pas non plus faire abstraction de l'existant". C'est ce que je dis, en fait, on a un patrimoine énorme, vous le verrez dans le SDI, il y a des gens qui sont dedans, il y a des habitants, il y a des usagers, les associations, etc. On ne peut pas, du jour au lendemain, leur dire : non c'est fini, vous n'êtes pas éco-responsables, basta, on ne peut pas ! Ce sont des contraintes de gestion. Moi, je veux bien, on les partagera. Moi, je pense qu'il faut les partager aussi avec la population, en fait, tous ces choix. Toutes les associations veulent leurs locaux, toutes les associations veulent être chauffées à 21, enfin j'exagère un peu mais, voilà, il y a des besoins énormes mais il n'y a pas de l'autre côté de limite. Il n'y a pas de limite donc, du coup, entre "il n'y a pas de limite" et "les besoins", il faut que l'on pose la responsabilité des uns et des autres et donc, c'est ce que l'on envisage de faire aussi avec le SDI en en faisant un outil pédagogique. Après, il y a des gens qui nous diront : écoutez, c'est votre problème de gestion, moi, ce que j'attends c'est de continuer à avoir ma piscine, ma possibilité de faire ceci, cela. On le sait tous, cela ne va pas être simple parce que ce sont aussi des renoncements chez chaque individu, ce qu'il faudrait faire. Est-ce qu'il faut supprimer des dépenses pour les remplacer par d'autres ? Pas simple.

**Catherine Flavigny :** Voilà, écoutez, ce sont des choix que l'on a assumés et on est prêts à les porter. Je pense que l'on a fait le tour, quand même, d'un certain nombre de sujets. Dans tous les cas, comme tu l'as dit François, il s'agit que nous restions dans nos compétences, c'est une chose extrêmement importante, on ne va pas déborder de nos compétences, bien. Il s'agit là d'un rapport, un rapport sur des grandes orientations. Donc, je crois que tu as rapporté, et je t'en remercie, les grandes orientations politiques que nous portons et on en verra l'application et la mise en œuvre dans le budget. Et, comme tu as pu le dire, on rentrera certainement beaucoup plus finement à ce moment-là, et c'est tout-à-fait normal, dans la réalité des dépenses, des recettes, etc., cela sera donc le 25 mars si je ne me trompe pas. Et, comme François Vion l'a fait, je tiens aussi à remercier, beaucoup, les Services de la Ville dans cette période extrêmement tendue, une période budgétaire, je peux dire qu'en la regardant de près et je suis sûre que je ne vois pas beaucoup de choses sur ce qui se passe, là-haut, aux Finances et, quand même, le stress de certains pour sortir vraiment tous les chiffres, les documents. Donc, je remercie particulièrement, c'est vrai, Laurent Leveillé, merci beaucoup et donc, je pense que vous êtes tous prêts à pouvoir dire que nous pouvons acter ce rapport d'orientations budgétaires puisqu'il suffit d'acter le débat. Merci beaucoup.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**



- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Prend acte** de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2021 ;
- **Prend acte** du déroulement du débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen du budget primitif 2021 de la ville de Mont-Saint-Aignan.

**Catherine Flavigny** : Alors, après, il y a donc le centre nautique.

**N° 2021-02-05- Rapport d'orientations budgétaires - Budget annexe –Centre nautique et de remise en forme "eurocéane".**

**Rapporteur** : François Vion.

**Catherine Flavigny** : oui, parce qu'il y avait une question particulière ? Alors, Mme Nicq-Croizat.

**Sylvie Nicq-Croizat** : Que recouvrent les 45 500 € qui font défaut dans la page 20 du diaporama ?

**Catherine Flavigny** : Le diaporama, tu l'as ?

**François Vion** : Je ne l'ai pas repris.

**Catherine Flavigny** : Il faut que vous éteignez votre micro pour que François Vion parle, pardon.

**François Vion** : Je n'ai pas repris le diaporama. En fait, du coup, c'est plus une problématique d'explication technique. On va vous apporter la réponse.

**Catherine Flavigny** : On vous l'apportera.

**François Vion** : Laurent n'est pas là, je pense qu'il est parti. Ah, il s'est caché ! Et bien, il faut répondre à Mme Nicq-Croizat, quand même ! Vous l'avez, là, la réponse tout de suite ? Venez au micro.

**Laurent Leveillé** : Effectivement, il fallait lire "notamment", parce que je n'ai pas détaillé à la "Prévert" les nouvelles dépenses mais, ce qu'il vous manque, ce sont les 30 000 € versés au CCAS et les 15 000 €, c'est la subvention versée par la Métropole, vous savez pour aider les associations, donc 30 + 15, ce sont les 45 de différence, voilà. Effectivement, j'aurais dû balayer l'intégralité, dans le document, on parlait de "notamment".

**François Vion** : Je crois que Mme Nicq-Croizat parlait de la piscine

**Catherine Flavigny** : On était sur la piscine.

**Laurent Leveillé** : Vous parliez des 45 000 € d'écart par rapport aux 389 000.

**François Vion** : Piscine, eurocéane.

**Laurent Leveillé** : Non, c'était cela votre question, c'était les 389 000, vous parliez des 389 000 € de plus en dépenses. Donc, c'est cela la différence, ce sont bien les 30 000 € de plus versés au CCAS pour l'action sociale en plus des 100 000 € pour combler le déficit et les 15 000 € supplémentaires. Les 15 000 €, en fait, il n'y a pas vraiment d'impact budgétaire puisque la Métropole verse 15 000 € pour qu'ils soient reversés aux associations. Donc, on a 15 000 € de dépenses et 15 000 € de recettes, c'est pour cela que je n'en ai pas tenu compte mais, au final, cela fait quand même une dépense supplémentaire de 15 000 €.

**François Vion** : En fait, on les a toujours dans les écritures en dépenses et en recettes donc, en fait, on les a des deux côtés. On a une dépense, une recette donc, dans les totaux, on les a parce que, là, oui, c'est la balance "total général", en fait, du fonctionnement et de l'investissement. Bon, écoutez, de toute façon, moi, je voudrais rassurer, peut-être, je ne dis pas Mme Nicq-Croizat mais, les "inquiets de nature" sur les comptes de la Ville. Il se trouve qu'il y a un trésorier qui est le pendant de Laurent et qui vérifie l'intégralité de ce que l'on fait. Ensuite, on peut le dire, il y a eu un audit de la

Cour Régionale des Comptes et donc, vous verrez que, bien évidemment, il n'y a pas de sujet sur la technicité de nos collaborateurs mais, par contre, il peut y avoir des écarts sur les orientations politiques, c'est normal.

**Catherine Flavigny** : Merci, donc je considère que nous pouvons acter le rapport d'orientations budgétaires concernant le centre nautique et de remise en forme, merci.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- **Prend acte** de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2021 ;
- **Prend acte** du déroulement du débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen du budget primitif 2021 – Budget annexe – Centre nautique et de remise en forme "eurocéane".

**Catherine Flavigny** : Nous passons à la délibération suivante. Alors, François Vion.

**N° 2021-02-06- Opération de construction de 18 logements - Rue Arnaud BELTRAME - Demande de Garantie d'emprunts – SAHLM LOGEO SEINE ESTUAIRE.**

Rapporteur : François Vion.

Est-ce qu'il y a des questions sur la délibération concernant la demande de garantie d'emprunts SAHLM LOGEO SEINE ESTUAIRE ?

**Catherine Flavigny** : Il n'y a pas de question, bon, pas de vote contre, pas d'abstention. Je vous remercie.

**Vu** les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article 2298 du Code civil ;

**Vu** le Contrat de Prêt N° 116430 en annexe signé entre : SAHLM LOGEO SEINE ESTUAIRE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

**Vu** la délibération 2018-04-20 du Conseil Municipal accordant une garantie à hauteur de 50 % à la SAHLM LOGEISEINE pour son futur contrat de prêt d'un montant de 1 819 587 € pour la construction de logements Avenue du Mont aux Malades;

**Vu** l'absorption des SAHLM LOGEO et LOGEISEINE décidée par les conseils d'administration des SAHLM en date du 22 juin 2020,

La Ville de Mont-Saint-Aignan a été sollicitée par la SAHLM LOGEO SEINE ESTUAIRE, issu de la fusion entre LOGEISEINE et LOGEO, pour accorder sa garantie à un emprunt d'un montant de 1 819 587 € sur une durée de 40 et 50 ans, permettant de financer la construction de 18 logements PLUS et PLUS FONCIER rue Arnaud BELTRAME.

Pour mémoire, la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des contrats de prêt et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la SAHLM LOGEO SEINE ESTUAIRE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

En contrepartie de ces garanties la commune de Mont-Saint-Aignan bénéficiera d'un contingent habituel sur ces 18 logements.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Accorde** sa garantie à la SAHLM LOGEO SEINE ESTUAIRE à hauteur de **50 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 819 587 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 116430 constitué de 2 lignes de



prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération. La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- **S'engage** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**Catherine Flavigny** : La délibération suivante : François Vion.

**N° 2021-02-07- Convention de groupement de commande Ville CCAS - Engagement Des procédures d'appel D'offres - Autorisation de signature des pièces de marchés.**

Rapporteur : François Vion

La convention de groupement de commandes CCAS - Engagement des procédures d'appel d'offres - Autorisation de signature des pièces de marchés.

**Catherine Flavigny** : Là aussi, une question ou pas ? Non, pas de vote contre, pas d'abstention, merci à vous.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Décide** de constituer un groupement de commande entre la Ville le CCAS de Mont-Saint-Aignan pour la passation des marchés, de matériels de cuisine de produits d'hygiène et d'entretien, de carburant, de téléphonie et d'équipement de protection individuelle pour une durée de 4 ans ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer les conventions constitutives du groupement de commandes ;
- **Autorise** Madame le Maire à engager les procédures de marchés publics relatives aux marchés de matériels de cuisine, de produits d'hygiène et d'entretien, de fourniture de carburant, de téléphonie et d'équipements de protection individuelle pour une durée de 4 ans dans les conditions ci-dessus énoncées, à attribuer les marchés et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des trois marchés cités ci-dessus ;
- **Autorise** Madame le Maire, à signer les pièces des marchés, les avenants éventuels ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Catherine Flavigny** : La délibération suivante concerne Bertrand Camillerapp.

**N° 2021-02-08- Approbation du règlement définissant les conditions générales d'utilisation du guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU).**

Rapporteur : Bertrand Camillerapp.

Merci Madame le Maire. Donc, il s'agit de la dématérialisation possible en ce qui concerne le droit des usagers de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme sous forme électronique. Donc, bien évidemment, cela se fera par l'utilisation d'un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme que l'on appelle le GNAU, il va falloir apprendre à utiliser ce terme. Donc, bien sûr, il faut que le Conseil Municipal autorise le règlement qui va être utilisé pour utiliser ce service numérique. Donc c'est, bien évidemment, quelque chose qui protège, bien sûr, en ce qui concerne la protection des données individuelles puisqu'on va devoir se connecter sur ce service automatique.

**Catherine Flavigny** : Merci. Y a-t-il des questions concernant ce règlement ou concernant la délibération en général ? Non, pas de vote contre, pas d'abstention, merci à vous.

- **Considérant** le droit pour les usagers de saisir l'administration par voie électronique (SVE) et l'obligation pour les communes de réceptionner les demandes d'urbanisme sous forme numérique à compter du 7 novembre 2018 ;
- **Considérant** que pour répondre à cette obligation, la commune va procéder au déploiement d'un télé service: le Guichet Automatique des Actes d'urbanisme (GNAU) ;
- **Considérant** qu'il appartient à la commune d'approuver le règlement en vigueur pour les usages des conditions générales d'utilisation pour la saisine par voie électronique des autorisations d'urbanisme via GNAU,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Approuve** le règlement en vigueur pour les usages des conditions générales d'utilisation pour la saisine par voie électronique des autorisations d'urbanisme ci-annexé.

**Catherine Flavigny** : Délibération suivante, Bertrand Camillerapp.

**N° 2021-02-09-Utilisation du service FranceConnect pour l'authentification des usagers sur le guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU).**

**Rapporteur** : Bertrand Camillerapp.

C'est presque la suite de cette affaire dans la mesure où il existe un service qui s'appelle FranceConnect que l'on peut utiliser que ce soit pour les cartes d'identité, pour les cartes grises et qui va permettre, également, d'accéder à ce service du GNAU. Donc, c'est une couche qui peut nous permettre de nous connecter, avec FranceConnect, sur un seul système mais qui permet d'accéder à l'ensemble des services.

**Catherine Flavigny** : Voilà, concernant cette délibération, pas de question non plus, tout le monde approuve l'adhésion au service de FranceConnect, je vous en remercie. On considère que cette délibération est approuvée.

- **Vu** l'arrêté du 24/7/2015 portant création d'un traitement de données à caractère personnel par la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication d'un téléservice dénommé FranceConnect
- **Considérant** que la commune doit publier un acte réglementaire autorisant la mise en œuvre d'un ou plusieurs téléservices publics ;
- **Considérant** que la commune pourra utiliser les services de FranceConnect, totalement gratuits, pour simplifier les démarches en ligne des usagers ;
- **Considérant** que l'identification d'un usager est requise exclusivement pour accomplir une démarche administrative individuelle et qu'aucun traitement de données à caractère personnel ne peut être imposé à l'internaute pour accéder à une information générale ;
- **Considérant** que les données personnelles traitées dans le cadre de FranceConnect ne doivent pas être utilisées pour alimenter d'autres fichiers ni pour constituer un fichier de populations ;
- **Considérant** que le dispositif FranceConnect est facultatif et qu'il est nécessaire de maintenir une voie alternative pour accéder aux mêmes services publics ;
- **Considérant** que les usagers disposent d'un droit d'opposition pour motif légitime sauf si l'acte réglementaire portant création du téléservice proposant de recourir à



FranceConnect en dispose expressément autrement ;

- **Considérant** que les personnes concernées bénéficient des droits d'accès de rectification et de suppression auprès des différents services,

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Approuve** l'adhésion aux services francophones FranceConnect de la direction interministérielle du numérique et des systèmes d'information et de communication de l'état ;
- **Prend acte** que l'adhésion est pour une durée indéterminée et n'implique aucun coût.

**Catherine Flavigny** : Bertrand Camillerapp toujours.

#### **N° 2021-02-10- Terrain 4 rue du Bel Air- Cession aux propriétaires riverains.**

**Rapporteur** : Bertrand Camillerapp

Alors, il s'agit d'une cession et je crois qu'il y a un petit plan qui peut être projeté mais j'ai besoin d'assistance parce que je ne sais pas où cela se trouve sur la machine. Merci. Donc, il s'agit d'une cession d'un petit terrain qui est situé Rue du Bel Air sur le coteau au-dessus du Quartier Saint-Gervais qui est à Rouen. Ce petit terrain a été, au départ, un terrain sans maître. Il a été effectivement récupéré par la Ville selon une procédure qui est toujours très longue parce que c'est assez compliqué et l'objet de ce terrain qui est totalement enclavé et quasiment inaccessible pour l'entretenir fait l'objet d'une proposition et, après plusieurs négociations, d'une cession en 3 parcelles issues de cette propriété aux 3 trois avoisinants qui étaient intéressés dans des conditions particulières de coût puisque ce terrain ne donnera pas de droit à construire. Il sera inconstructible et va servir pour agrandir les jardins des 3 avoisinants en question et puis une partie est la seule voie possible pour accéder à l'une des propriétés voisines. Donc, on vous demande de décider de la cession, alors, au profit des 3 propriétaires voisins et d'autoriser Madame le Maire à signer cette cession.

**Catherine Flavigny** : Voilà, au profit des propriétaires qui sont M. Biraud et Mme Joubert, ensuite M. et Mme Vandenbulcke et, ensuite, il s'agit de Mme Righi. Donc, il s'agit de nous autoriser à leur céder ces parcelles et, ensuite, de m'autoriser à signer tous les actes notariés. Y a-t-il des questions ? Mme Nicq-Croizat, allez-y.

**Sylvie Nicq-Croizat** : Ce n'est pas une question, c'est juste pour prévenir que l'on va s'abstenir au regard des prix pratiqués qui nous semblent vraiment très bas.

**Catherine Flavigny** : Voilà, écoutez, les prix, c'est France Domaine. France Domaine s'est exprimé, vous avez pu voir le document en question et, d'autre part, oui, vas-y.

**Bertrand Camillerapp** : D'autre part, l'intérêt, c'est que l'on n'aura plus besoin de l'entretenir dans des conditions pas faciles.

**Catherine Flavigny** : Que l'on n'ait plus besoin de l'entretenir et c'est complètement enclavé, il faut quand même réaliser cela aussi, voilà. Merci beaucoup. Donc, alors, des votes contre ? Non mais des abstentions, merci beaucoup.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à la majorité, 6 voix abstentions (Pierre Conil, Pascal Magoarou, Claudie Maugé, Christine Leclercq, Sylvie Nicq-Croizat et Alexandre Riou) :

**Vu** la délibération du 6 avril 2017 approuvant l'incorporation dans le domaine communal des parcelles AO 111 et AO 269 ;

**Vu** l'arrêté du 5 décembre 2017 portant incorporation des parcelles AO 111 et AO 269 dans le domaine privé de la Ville,

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;

- **Décide** la cession au profit de Monsieur BIRAUD et Madame JOUBERT, propriétaires de la parcelle AO112, d'une emprise de terrain d'environ 165 m<sup>2</sup> issue de la parcelle AO 111 sise 4 rue du Bel Air, au prix de 20 € le m<sup>2</sup>, dans les conditions ci-dessus énoncées ;
- **Décide** la cession au profit de Monsieur et Madame VANDENBULCKE, propriétaires de la parcelle AO489, d'une emprise de terrain d'environ 165 m<sup>2</sup> issue de la parcelle AO 111 sise 4 rue du Bel Air, au prix de 20 € le m<sup>2</sup>, dans les conditions ci-dessus énoncées ;
- **Décide** la cession au profit de Madame RIGHI, propriétaire de la parcelle AO 268, d'une emprise de terrain d'environ 30 m<sup>2</sup> issue de la parcelle AO 111 sise 4 rue du Bel Air, au prix de 20 € le m<sup>2</sup>, ainsi que de la parcelle AO 269, d'une surface à confirmer de 20 m<sup>2</sup>, au prix de 2 € le m<sup>2</sup>, dans les conditions ci-dessus énoncées ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer les actes notariés à intervenir dans les conditions ci-dessus énoncées, ainsi que toutes pièces nécessaires à la conclusion du dossier.
- **Dit** que les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

**Catherine Flavigny** : Ensuite, il s'agit donc de passer la parole à Cécile Grenier. Vas-y Cécile.

**N° 2021-02-11- École d'Improvisation Jazz Christian Garros - Convention d'objectifs 2021-2023.**

**Rapporteur** : Cécile Grenier.

Bonsoir, donc la première délibération que nous vous proposons ce soir, en matière de culture, c'est la convention d'objectifs avec l'École d'Improvisation de Jazz Christian Garros qui est notre partenaire historique à la Ville. Elle est accueillie depuis 2019 à l'espace Marc Sangnier et, à ce titre, elle bénéficie d'une subvention annuelle dont le montant est voté tous les ans au budget et qui fait l'objet d'une convention d'objectifs de par son montant. Jusqu'à présent, cette convention était valable un an et, aujourd'hui, nous vous proposons de la renouveler pour une durée de trois années renouvelable une fois. L'objectif de cette convention est de pérenniser et j'irai même jusqu'à dire de renforcer encore plus notre partenariat "Gagnant/Gagnant" non seulement sur l'enseignement artistique que peut dispenser l'E.I.J. mais, également, sur les concerts qui sont susceptibles d'être organisés. Cette convention a fait l'objet de rencontres, de nombreux échanges avec les représentants de l'association et ces rencontres nous ont permis de procéder à quelques ajustements qui seront là pour enrichir notre collaboration. Donc, ces quelques ajustements sont notamment de : développer l'offre de pratique culturelle et de spectacles sur la Commune en commun ; encourager l'enseignement musical et notamment le jazz ; initier et développer des actions conjointes : École d'Improvisation de Jazz et notre pôle d'enseignement artistique notamment à travers des master-classes, de rencontres, de concerts ou de spectacles pluridisciplinaires en commun ; contribuer évidemment à l'image de la Ville pour promouvoir l'ensemble des actions culturelles réalisées sur le territoire, pas seulement les actions municipales ni celles de l'E.I.J. mais ensemble, que tout le monde puisse faire la promotion de toutes ces actions ; évidemment, participer à l'accès aux activités culturelles du plus grand nombre des Montsaintaignanais, notamment en engageant véritablement des actions de médiation auprès de nos habitants, de tous nos habitants et des étudiants ; également, participer à des réunions de suivi entre l'ensemble des personnes qui sont hébergées à l'E.M.S., que ce soit l'E.I.J., le C.E.F.E.D.E.M., le C.D.N. ; et, également, un nouveau point que nous avons introduit qui est celui de travailler avec les autres associations présentes sur le territoire. Voilà, c'est l'objet de la convention que nous vous proposons de valider ce soir.

**Catherine Flavigny** : Merci. Pas de question, ni de vote contre, ni d'abstention, je vous remercie.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :



- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'École d'Improvisation Jazz pour les années 2021, 2022 et 2023 renouvelable une fois ;
- **Dit** que la dépense sera imputée au chapitre 65 "Autres charges de gestion courante", fonction 311 "Expression musicale, lyrique et chorégraphique" du budget de l'exercice en cours.

**Catherine Flavigny** : Toujours Cécile pour la convention suivante.

**N° 2021-02-12- Ville de Rouen – Curieux Printemps - Convention de partenariat 2021.**

**Rapporteur** : Cécile Grenier

Donc, là, il s'agit d'espoir. Donc, c'est une convention dans le cadre du festival "Le Curieux Printemps". C'est un festival qui est organisé chaque année au mois de mai par la Ville de Rouen et qui permet de découvrir des artistes régionaux. C'est vraiment un temps fort de la vie culturelle sur l'ensemble du territoire métropolitain et, cette année, la Ville de Rouen et la Ville de Mont-Saint-Aignan s'associent, pour la première fois, pour produire un ciné-concert qui figurera, aussi bien, au programme du festival "Curieux Printemps" mais qui, en plus, vient en continuité de notre propre festival "Ciné-Concert" qui, normalement, doit avoir lieu du 20 au 25 avril. Donc, il est prévu de diffuser la projection du film Métropolis de Fritz Lang mis en musique par la compagnie "Les Amis de Fantomus" le 7 mai à 20 h à l'Ariel, voilà. Donc, la convention de ce soir a pour objet de définir les modalités et les conditions de notre partenariat.

**Catherine Flavigny** : Merci Cécile. Y a-t-il des questions ? Oui, alors Mme Bizieau, allez-y.

**Carole Bizieau** : Pour ce rendez-vous avec le festival "Curieux Printemps", j'ai noté un certain nombre de changements. Alors, pourquoi pas ? Changer de lieu puisque l'on passe de Saint Thomas de Cantorbery à l'Ariel ; changer de volet sonore puisque l'on écarte le travail d'improvisation de l'orgue ; changer de public puisque le film choisi n'est plus un film familial. Depuis plusieurs années, en tout cas, depuis 2015, l'intérêt de la proposition, c'était de faire venir, en raison du film choisi, souvent un film burlesque, de nombreux enfants et de leur permettre de découvrir un lieu du patrimoine de notre Ville, Saint Thomas de Cantorbery, ainsi que l'orgue qui est un instrument relativement confidentiel. Néanmoins, je suis convaincue qu'un autre public, un différent, sera conquis par cette nouvelle formule. Cependant, Mont-Saint-Aignan qui s'est toujours revendiquée comme une Ville où la culture était accessible au plus grand nombre va faire payer l'entrée de ce ciné-concert et le tarif proposé n'est pas à la portée de tous puisqu'il est de 15 €. Par ailleurs, le festival "Curieux Printemps" propose toujours des événements (concerts, spectacles) qui sont gratuits, à 95 %. Mont-Saint-Aignan a décidé de faire autrement alors que la Ville de Rouen prend en charge la prestation de la Compagnie ainsi que les droits SACEM, voilà. Donc, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

**Catherine Flavigny** : Merci. M. Riou, allez-y.

**Alexandre Riou** : Je vous remercie Madame le Maire. Donc, je veux juste modifier très légèrement mon intervention par rapport à celle que vient de faire Carole Bizieau. Donc, comme j'ai eu l'occasion de vous le dire lors de la Commission Culture et je le réitère, c'est-à-dire que c'est une excellente nouvelle que la Commune de Mont-Saint-Aignan puisse accueillir une représentation de ce festival qui est un festival qui est reconnu et qui, à n'en pas douter, apportera du rayonnement à Mont-Saint-Aignan, à plus forte raison au sortir, espérons-le, de cette crise sanitaire. Alors, j'avais une seule interrogation, c'était justement sur le prix de la représentation et le fait que cela puisse bénéficier au plus grand nombre mais comme je n'avais pas, en fait, trouvé d'indication sur le prix de la place mais, donc, Carole Bizieau vient de l'indiquer donc je vous remercie.

**Catherine Flavigny** : Alors, est-ce que Mme Grenier veut répondre ?

**Cécile Grenier** : Sur le changement de lieu, c'est aussi parce que c'est aussi un ciné-concert qui est proposé dans le cadre de ce festival, c'est un spectacle d'ouverture. C'est une autre dimension, c'est donc pourquoi on change de lieu. Effectivement, pour ce qui est du tarif, c'est une indication et, de toutes façons, il y a une proposition de tarif qui sera faite au prochain Conseil Municipal, on verra effectivement s'il y a possibilité de faire évoluer.

**Catherine Flavigny** : D'accord, merci beaucoup. Donc, je sou mets cette délibération au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions, oui. Merci à vous. Je ne sais pas si c'est très clair, relevez la main pour les abstentions, excusez-moi, d'accord, merci beaucoup.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à la majorité, 5 abstentions (Pierre Conil, Claudie Maugé, Christine Leclercq, Carole Bizieau et Stéphane Holé) :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec la Ville de Rouen pour la période du festival Curieux Printemps édition 2021.
- **Dit** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

**Catherine Flavigny** : On passe à la délibération suivante où il s'agit de la création de la Société Publique Locale.

**N° 2021-02-13- Création de la société publique locale "ALTERN – Agence Locale de la Transition Énergétique Rouen Normandie" et prise de participation par la commune de Mont-Saint-Aignan - Représentation.**

**Rapporteur** : Le Maire.

Je vais demander à François Vion qui s'est quand même pas mal occupé de ce dossier-là de nous présenter cette S.P.L. Alors, tu veux bien y aller, François ?

**François Vion** : Oui, en fait, c'est un outil qu'il faut re-situer dans le cadre du P.C.A.E.T. (Plan Climat-Air-Énergie Territorial) et donc, l'importance que revêt, au-delà des intentions, de se doter d'outils qui vont véritablement pouvoir permettre, en tout cas, une partie du processus de transition énergétique environnementale. Je dis une partie, parce qu'il s'agit en fait d'un processus d'ingénierie. Donc, on n'est pas dans la réalisation des travaux, on n'est pas dans le financement des travaux, pour l'instant, on est juste dans "on va vous expliquer concrètement comment il faut faire pour bien faire" et, donc, cette société va avoir plus particulièrement trois missions. Vous l'avez vu : **le développement des actions de sobriété et d'efficacité énergétique dans le cadre de rénovations énergétiques à l'usage raisonné de l'énergie et largement dans le quotidien des habitants et employés.** Cela remplace un peu les anciens points "info-énergie" mais en puissance 10 d'après ce que, effectivement, il nous a été présenté ; le développement du recours aux énergies renouvelables sur le territoire. Donc, ça, c'est quelque chose qui, pour l'instant, va émerger avec, donc, la volonté sans doute d'aller vers de la production d'énergies aussi, cela sera plutôt dans le cadre d'une SEM ; et la structuration de l'offre pour les professionnels. Et puis, et ce qui fait sens aussi par rapport à notre SDI où, en fait, on fait le diagnostic, on construit la stratégie et, après, on arrivera au moment de l'ingénierie. Donc, la Métropole mettra aussi à disposition la SPL pour pouvoir nous aider, comme toutes les autres communes, à agir. Alors, toutes les autres communes, vous avez pu remarquer qu'il n'y en a plus que 13 puisqu'il y a eu un changement de délibération à cause de l'annulation de l'élection de Cléon d'après ce que j'ai compris. Donc, à partir de là, pourquoi ces treize-là ? Tout simplement, parce que ce sont les communes qui sont engagées, en fait, dans Cit'Ergie qui sont aujourd'hui "les premières embarquées" dans le dispositif mais le dispositif, bien évidemment, a pour intérêt d'aller jusqu'aux 71 communes in fine. Alors, bien sûr, moi, je suis très content parce que c'est pour la transition énergétique, comme nous tous bien évidemment. Mais, au-delà de cela, je suis très content parce que cela démontre la



capacité de la Métropole à nous proposer des mutualisations, des actions en commun, voilà et, ça, cela nous rassemble et je trouve que c'est très, très bien comme principe.

**Catherine Flavigny** : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Oui, M. Magoarou, allez-y.

**Pascal Magoarou** : Bien sûr, notre groupe se félicite de cette excellente initiative de la Métropole de se doter des moyens nécessaires pour développer des actions de sobriété et d'efficacité énergétiques ainsi que le recours aux énergies renouvelables. C'est une équipe de 30 personnes qui va assurer le conseil et l'ingénierie technique et financière pour vraiment passer à la vitesse supérieure. C'est, bien évidemment, une très bonne chose que notre Ville fasse partie du wagon des communes impliquées dès le premier tour, je dirais. Puisse cette implication être le déclencheur du vaste chantier qui est devant nous dont on a parlé dans le cadre du débat sur le ROB, du vaste chantier qui est devant nous qui est à faire dans la limite des ressources financières disponibles à dégager en faisant les bons choix en matière d'orientations budgétaires.

**Catherine Flavigny** : Bien, d'autres interventions ? Non, alors je vais passer au vote. Je vais vous faire faire, en fait, deux votes différents puisque, d'abord, je vais vous faire voter sur le principe de la création de cette SPL et donc de ses statuts, si on crée, on doit adopter les statuts et, ensuite, on votera en ce qui concerne la représentation. D'accord ? Donc : Premièrement, en ce qui concerne la création de la SPL et l'adoption des statuts, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non, donc je vous remercie. Et maintenant, en ce qui concerne la deuxième partie, je préfère d'abord vous poser très clairement la question, êtes-vous d'accord que, pour cette représentation, nous votions à main levée ? D'accord, tout le monde est d'accord pour qu'on vote à main levée. Alors, en ce qui concerne la représentation, là, je vais proposer un seul vote puisque, finalement, nous, nous proposerons une seule personne et il s'agit quand même de deux choses : une personne pour deux assemblées. Il s'agit de proposer à François Vion d'être le représentant permanent de la Commune de Mont-Saint-Aignan à l'Assemblée Générale des actionnaires de cette SPL et, deuxièmement, il nous faut un représentant de notre Commune à l'Assemblée Spéciale de cette Société Publique Locale, voilà, et nous proposons la même personne pour l'Assemblée Générale et pour l'Assemblée Spéciale. Donc, oui, vous voulez prendre la parole, allez-y.

**Sylvie Nicq-Croizat** : Juste pour vous informer que nous ne prendrons pas part à ce vote.

**Catherine Flavigny** : D'accord, merci beaucoup. Donc, premièrement, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Voilà, je vous remercie, tous les autres sont donc favorables à ce vote. C'est vrai que c'est un petit peu compliqué, ces deux assemblées l'une dans l'autre, je pense qu'il était impératif que la Métropole puisse garder la main totalement sur la chose, sommes-nous d'accord ? Bien.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment le titre II de son livre V ;
- **Vu** le Code du commerce ;
- **Vu** les compétences de la Métropole Rouen Normandie et des communes du territoire métropolitain ;
- **Vu** le projet de statuts joint à la présente délibération ;
- **Considérant** le souhait de la Commune de Mont-Saint-Aignan, avec les autres futurs actionnaires, de se doter d'une structure leur permettant d'agir en matière de transition énergétique sur le territoire métropolitain ;
- **Considérant** la possibilité prévue par l'article L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales de constituer une société publique locale pour "réaliser des opérations d'aménagement au sens de l'article L3001- du Code de l'urbanisme, des opérations de construction ou pour exploiter des services publics à caractère

industriel et commercial ou toutes autres activités d'intérêt général. Lorsque l'objet de ces sociétés inclut plusieurs activités, celles-ci doivent être complémentaires. La réalisation de cet objet concourt à l'exercice d'au moins une compétence de chacun des actionnaires" ;

- **Considérant** en conséquence la nécessité de constituer cette société et d'adopter ses statuts ;
- **Considérant** la nécessité pour la Commune de Mont-Saint-Aignan de désigner :
  - son représentant permanent à l'assemblée générale de la Société ;
  - ainsi que son représentant à l'assemblée spéciale qui sera créée.
- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Décide** de la constitution d'une société publique régie par les dispositions des articles L. 1531-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, dont la dénomination est "ALTERN – Agence Locale de la Transition Énergétique Rouen Normandie" ;
- **Décide** que cette société publique locale :
  - Aura pour objet, pour le compte exclusif de ses communes et groupement de collectivités actionnaires, et dans le périmètre géographique de ceux-ci : « d'apporter son concours dans la réalisation de leurs actions dans le domaine de la Transition Énergétique et notamment en matière de programme de sobriété, d'efficacité énergétique ainsi que, de manière soit intégrée soit complémentaire, dans l'émergence de projets d'énergies renouvelables, dans leurs développements, leurs gestions et leurs exploitations.

A cet effet, la Société pourra réaliser toute prestation qui lui sera confiée par ces collectivités et groupements de collectivités actionnaires.

La Société est habilitée à exercer toute mission accessoire à celles définies ci-dessus. »

  - Aura une durée de 99 ans.
- **Fixe** le montant du capital social de la société publique locale à 1.000.000 Euros et approuve la souscription des actions par la Commune de Mont-Saint-Aignan à hauteur de la somme suivante : 14 000 euros ;
- **Fixe** la répartition du capital social de la manière suivante :

Actionnaires	Nombres d'actions	Capital	Quotité du capital
<b>Métropole Rouen Normandie</b>	1 514	757 000 €	75.7 %
<b>Commune de Bois-Guillaume</b>	28	14 000 €	1.4 %
<b>Commune de Canteleu</b>	28	14 000 €	1.4 %
<b>Commune de Caudebec lès Elbeuf</b>	28	14 000 €	1.4 %
<b>Commune d'Elbeuf sur Seine</b>	28	14 000 €	1.4 %
<b>Commune de Grand-Quevilly</b>	50	25 000 €	2.5 %
<b>Commune du Trait</b>	12	6 000 €	0.6 %
<b>Commune de Malaunay</b>	12	6 000 €	0.6 %
<b>Commune de Mont-Saint-Aignan</b>	28	14 000 €	1.4 %
<b>Commune de Oissel</b>	28	14 000 €	1.4 %
<b>Commune de Petit-Quevilly</b>	50	25 000 €	2.5 %
<b>Commune de Rouen</b>	120	60 000 €	6.0 %
<b>Commune de Saint-Aubin lès Elbeuf</b>	12	6 000 €	0.6 %
<b>Commune de Saint-Pierre lès Elbeuf</b>	12	6 000 €	0.6 %
<b>Commune de Sotteville lès Rouen</b>	50	25 000 €	2.5 %
<b>TOTAL:</b>	<b>2 000</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>100%</b>



- **Procède** à l'adoption des statuts de la société publique locale joints à la présente délibération ;
- **Donne** tous pouvoirs à Madame le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.
- **Décide**, à l'unanimité, de procéder au scrutin à mains levées pour la désignation de ses représentants dans les organes de cette future société publique locale ;
- **Désigne**, à la majorité, six élus déclarent ne pas prendre part au vote (Pierre Conil, Pascal Magoarou, Claudie Maugé, Christine Leclercq, Sylvie Nicq-Croizat et Alexandre Riou) :
  - x **M. François VION** comme représentant permanent de la Commune de Mont-Saint-Aignan à l'assemblée générale des actionnaires de la société publique locale ;
  - x **M. François VION** comme représentant de la Commune de Mont-Saint-Aignan à l'assemblée spéciale de la société publique locale.

**Catherine Flavigny** : La délibération suivante.

**N° 2021-02-14- Personnel communal – Rémunération des intermittents du spectacle.**

**Rapporteur** : Madame le Maire.

Il s'agit donc d'une délibération qui concerne le personnel communal et la rémunération des intermittents du spectacle. Écoutez, tout est très bien écrit, il s'agit en fait, pour nous, d'ajuster nos tarifs à ceux du C.D.N. et vous avez les tarifs différenciés d'ailleurs du C.D.N. et nous proposons aussi d'avoir des tarifs différenciés en fonction du fait que nous faisons appel aux services d'un technicien, d'un régisseur ou d'un régisseur général et les montants vous sont très clairement signifiés, ajustés sur ceux du C.D.N. Y a-t-il une question ? Oui, Mme Leclercq.

**Christine Leclercq** : Merci. Nous ne pouvons que nous réjouir que les intermittents du spectacle soient mieux payés et plus payés. Comme vous vous alignez sur les tarifs pratiqués par le C.D.N. pour les intermittents et, comme évoqué lors du Conseil Municipal de septembre dernier, nous souhaitons que vous appliquiez les mêmes tarifs que le C.D.N. concernant les spectacles et, plus particulièrement, les tarifs de solidarité, c'est-à-dire 1 € pour les bénéficiaires des minimas sociaux et 5 € pour les bénéficiaires de l'allocation d'adulte handicapé et l'allocation de solidarité pour les personnes âgées. Merci.

**Catherine Flavigny** : Merci Mme Leclercq. Je donne, peut-être, la parole à Cécile Grenier si elle veut juste ajouter qu'il s'agit, pour nous, vraiment d'un soutien moral important, vas-y, tu peux le dire.

**Cécile Grenier** : Oui, cette délibération, évidemment, va dans la continuité de ce que nous faisons, nous, Ville de Mont-Saint-Aignan, depuis le début de cette pandémie, dans l'accompagnement des acteurs culturels sur la Commune. On en a parlé régulièrement, on a fait des points régulièrement, notamment en Commission. Mais c'est vrai que la Ville s'est véritablement engagée sur un soutien financier des Compagnies qui n'ont pas pu jouer leurs sessions puisque nous avons payé les sessions de ces Compagnies et puis, également, un soutien moral, si j'ose dire, puisque nous avons permis à près de 7 Compagnies de venir en résidence à l'E.M.S. Elles ont été accueillies pendant près d'une semaine souvent pour pouvoir se retrouver, que ce soient les techniciens, les metteurs en scène, les comédiens et jouer ensemble, créer ensemble, échanger, approfondir leurs spectacles, améliorer leurs spectacles et c'est vrai que l'on a de très, très bons retours et énormément de remerciements. Ce qu'il faut peut-être certainement signaler également, c'est qu'il y a très peu de communes de notre taille qui ont fait cet effort jusqu'à présent sur le territoire et je crois que l'on peut en être très fiers, voilà.

**Catherine Flavigny** : Merci pour avoir ajouté ces détails qui n'en sont pas, voilà. Alors, je vais vous demander de m'autoriser à recruter des intermittents du spectacle dans un premier temps et, bien sûr, à les rémunérer en fonction de leur qualification et tel que les tarifs vous sont indiqués ici. Des votes contre ? Des abstentions ? Merci à vous.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Autorise** Madame le Maire à recruter des intermittents du spectacle pour répondre aux besoins de la programmation culturelle et de les rémunérer en fonction de leur qualification sur la base suivante :
- x **Technicien.ne** : électricien, technicien son, machiniste = **13.50 € bruts/heure**, majoration de 25 % de la 36ème à la 43ème heure / semaine, majoration de 50 % de la 44ème à la 48ème heure / semaine, majoration de 100 % les dimanche, jours fériés et heures entre minuit et 6h du matin.
- x **Régisseur.r.se** : plateau, lumière, son, vidéo, rigger, habilleu.r.se = **14.57 € bruts/heure**, majoration de 25 % de la 36ème à la 43ème heure / semaine, majoration de 50 % de la 44ème à la 48ème heure / semaine, majoration de 100 % les dimanche, jours fériés et heures entre minuit et 6h du matin.
- x **Régisseur.r.se générale** : **16.80 € bruts/heure**, majoration de 25 % de la 36ème à la 43ème heure / semaine, majoration de 50 % de la 44ème à la 48ème heure / semaine, majoration de 100 % les dimanche, jours fériés et heures entre minuit et 6h du matin.
- **Dit** que ces tarifs horaires bruts, qui intègrent les congés payés, prendront effet au 1<sup>er</sup> mars 2021 et évolueront suivant la progression proposée par le C.D.N., à savoir, de 1,5 % tous les 3 ans ;
- **Dit** que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012 "Charges de personnel et frais assimilés" du budget de l'exercice en cours.

**Catherine Flavigny** : Il s'agit, dans la délibération suivante, que je porte également, de renouveler tout simplement une convention avec le Centre Hospitalier du Belvédère pour permettre à notre personnel de continuer à aller y prendre des repas.

**N° 2021-02-15- Restauration du personnel communal – Centre Hospitalier du Belvédère – Participation de la Ville – Convention – Renouvellement.**

**Rapporteur** : Madame le Maire.

Donc, vous savez que nous soutenons vraiment beaucoup, enfin, nous accompagnons notre personnel au niveau de la restauration et, dans tous les cas, alors les tarifs ici vous sont clairement indiqués. La façon de régler la participation pour chaque repas change, au Belvédère, il faut donc s'adapter à ce changement et la participation de la Ville, pour chaque repas pris par nos agents au Belvédère, est donc, comme indiqué, de 3,40 €. Je vous propose d'adopter cette délibération. M. Holé. Il vaut mieux prendre le micro, pour l'enregistrement, il faut vraiment parler dans le micro. Alors, reprenez le début de votre phrase, merci.

**Stéphane Holé** : Oui, je voulais juste savoir, mais à titre d'information, si vous aviez réfléchi à une autre hypothèse concernant l'accompagnement des salariés à la restauration, notamment les tickets-restaurants parce que c'est une formule qui permet l'accès probablement au restaurant d'entreprise du Belvédère mais surtout qui permet l'accès aussi aux commerçants de Mont-Saint-Aignan et, demain, quand les restaurants rouvriront, aux restaurants de Mont-Saint-Aignan. Et, il n'est pas négligeable probablement dans l'économie de la Ville que plus de 400 salariés puissent accéder aussi aux restaurants de Mont-Saint-Aignan par le biais de tickets-restaurants.



**Catherine Flavigny** : Alors, j'avoue que, non. Je vais vous répondre tout de suite que non, on n'a pas discuté de cette hypothèse-là, donc je vais m'abstenir de vous donner de quelconques informations, là, tout de suite mais nous regarderons, bien entendu, la question. Mais, là, il s'agit du Belvédère, voilà. Alors, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non, je vous remercie.

- **Vu** l'avenant du 07 janvier 2021 relatif à la convention d'accueil du personnel communal de Mont-Saint-Aignan et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au sein du restaurant du personnel du Centre Hospitalier du Belvédère, en date du 11 juillet 2019 ;
- **Vu** le règlement intérieur du self du personnel du Centre Hospitalier du Belvédère en date du 15 décembre 2020 ;
- **Vu** les tarifs présentés lors du CTE du Centre Hospitalier du Belvédère en date du 15 décembre 2020 ;

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer le renouvellement de la convention de restauration entre la Ville de Mont-Saint-Aignan et le Centre Hospitalier du Belvédère.
- **Dit** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

**Catherine Flavigny** : La délibération suivante.

**N° 2021-02-16- Conseiller de prévention - Mise à disposition du Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) - Convention.**

**Rapporteur** : Madame le Maire.

La dernière délibération concerne une convention avec le CCAS pour permettre au CCAS de bénéficier d'un Conseiller de prévention, je crois 4 heures par semaine. Et c'est le Conseiller Ville. Je pense que personne n'a d'élément contre la personne ni le fait de pouvoir avoir cette mutualisation de la personne entre nos deux structures. Donc, pas de vote contre, pas d'abstention, je vous remercie.

- **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son chapitre XIII – Hygiène, sécurité et médecine préventive et son article 108-3 ;
- **Vu** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
- **Vu** le décret n° 85.565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux Comités Techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- **Vu** le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** les conclusions du rapport qui précède ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition du Conseiller de prévention entre la Ville et le C.C.A.S. de Mont-Saint-Aignan pour les 3 années à venir.

**Catherine Flavigny** : Et nous allons passer, donc, aux questions diverses. Alors, peut-être, M. Holé, vous aviez une question diverse, allez-y, je vous laisse la lire.

## **Questions Orales :**

### **1 / Déploiement de la fibre à Mont-Saint-Aignan.**

**Stéphane Holé :** Oui, merci Madame le Maire, question que je vous ai transmise selon les délais figurant dans le règlement intérieur. Vous voulez que je la lise, en séance, là, comme cela ?

**Catherine Flavigny :** Écoutez, normalement, oui parce que personne d'autre n'est au courant, donc il faut que vous la lisiez, oui.

**Stéphane Holé :** Très bien, je la lis, heureusement elle n'est pas trop longue. Donc : Madame le Maire, dans la Tribune du Mag de janvier, j'attirais votre attention sur le déploiement de la fibre à Mont-Saint-Aignan. Le plan gouvernemental prévoit l'accès au numérique pour tous sur tout le territoire. Dans ce cadre, le plan "France Très Haut Débit" vise à garantir une couverture complète du territoire en haut débit, c'est précisé dans le document, 8 mégabits par seconde et, très haut débit, 30 mégabits par seconde d'ici 2020. Il se trouve qu'il y a des quartiers de Mont-Saint-Aignan, dont j'en connais un parfaitement bien, dont le haut débit ne dépasse pas 4 mégabits par seconde et on est en 2021. Une couverture complète du territoire, en très haut débit, d'ici 2022. A ce jour, dans notre Ville et sur la Métropole, l'accès à la fibre est très avancé. Cependant, il reste des zones de Mont-Saint-Aignan qui ne sont pas encore concernées par une couverture en haut débit et encore loin du très haut débit accessible par la fibre. Cette situation est préjudiciable à l'image de notre Commune, Ville universitaire, tertiaire, de services. Surtout, elle met en difficulté des familles qui, compte tenu de la situation sanitaire, doivent pouvoir télé-travailler. Elle empêche les étudiants d'avoir accès à leurs cours en ligne et, demain, si un nouveau confinement devait être décidé, ce sont nos jeunes élèves qui pâtiraient d'un réseau vieillissant et inadapté à des modalités d'apprentissage scolaire à distance. Aussi, je vous remercie, Madame le Maire, de nous indiquer quelles mesures vous entendez prendre pour remédier à cette situation. Je vous précise que, suite à la Tribune, nous avons été sollicités aussi par des concitoyens sur ce sujet-là.

**Catherine Flavigny :** Nous sommes très souvent sollicités par les concitoyens sur ce sujet. Alors, je donne la parole à François Vion qui souhaite répondre.

**François Vion :** Oui, voilà, parce que j'ai la responsabilité de l'informatique. Donc, la première chose que l'on a faite, en arrivant, c'est de poser un Schéma Directeur Informatique. Donc, cette année, on est dans l'année 1. L'année 1, sur le Schéma Directeur Informatique, cela consiste, en fait, à essayer d'avoir les meilleurs réseaux possibles partout dans la Ville, hors 5G. Donc, ayant la chance d'être administrateur, en plus, de la Régie haut débit de la Métropole, on a pu impulser un certain nombre de choses parce qu'il faut que vous sachiez que, sur ces sujets-là, en fait c'est la Métropole qui a la compétence, pas la Ville. Donc, nous, la Ville, notre compétence est uniquement sur les raccordements de nos bâtiments publics en fait, et des espaces publics même si les espaces publics sont métropolitains. Donc, ce n'est pas sans poser des problématiques. Nous, on travaille donc sur ce schéma-là, on le travaille aussi avec l'Université et aussi avec un certain nombre de spécialistes des sujets. Mais cela ne répond pas à la question puisque la question, en fait, n'est pas sur le champ de notre compétence. Mais on s'y intéresse, fortement, depuis plusieurs années et on l'a refait avec Thibault et le Directeur Informatique, il n'y a pas longtemps, on a convoqué Orange. On leur a dit : "ça suffit". Il est absolument anormal, on partage les propos de Stéphane que, effectivement, à l'horizon qui est le nôtre, Mont-Saint-Aignan, Ville universitaire, Ville où il y a quand même beaucoup de cadres, de familles, etc. qui font du télétravail, bon, voilà. Et Orange nous explique comment cela se passe. Alors, cela se passe comment ? En fait, c'est relativement simple, c'est la Métropole qui fait un appel d'offres et vous avez des Compagnies qui répondent et qui sont retenues. Jusque-là, tout va bien, c'est normal et donc, sur notre secteur, c'est Orange. Ensuite, Orange prend un engagement de déploiement mais à l'échelle de la Métropole, pas à l'échelle de chaque ville. Donc, l'engagement a été pris pour fin 2022. La situation à Mont-Saint-



Aignan qui n'est, évidemment, pas satisfaisante tant qu'on ne sera pas à 100 %, de l'avis-même d'Orange qui ne nous doit absolument aucun compte puisqu'il a un contrat avec la Métropole, pas avec nous, nous dit : on est à 80 % du raccordement en nombre de logements, c'est important la précision, en nombre de logements, et la priorité de déploiement parce que Orange n'a pas traité le marché seul. Orange, en fait, a sous-traité le déploiement. Donc, ce qui veut dire que le sous-traitant, l'opérationnel ne rend des comptes qu'à Orange, pas à la Métropole. Voyez, c'est la division des responsabilités pour arriver à l'irresponsabilité, voilà. Donc, ensuite, on dit : ben oui, mais c'est bien gentil, maintenant sur le reste à faire, comment on s'y prend parce qu'il reste 20 % ? Dites-nous. Ben non, ce n'est pas moi, c'est mon sous-traitant. Ah ! ben, invitez le sous-traitant ! Ah oui, mais non parce qu'il ne travaille pas tout seul. Ah ! Il travaille avec d'autres sous-traitants ? Non, avec d'autres qui ont des poteaux dans la Ville. Ah ! Et donc, c'est qui les poteaux ? Ah, ben, il y en a plusieurs. Ah ! Et chacun a son processus d'autorisation de fixation, éventuellement, quand il n'y a pas les fourreaux pour passer par les lignes et, donc, du coup, si le poteau en plus est chez le voisin du copain du machin, ça complique tout, voilà. Nous, ce que l'on a fait, côté Ville, la seule chose que l'on pouvait faire c'était simplifier l'occupation du domaine public pour faciliter au sous-traitant le fait qu'il puisse "boucher" une rue ou qu'il puisse momentanément occuper un espace public, voilà, c'est le seul levier que l'on a, on l'a activé. Nous-mêmes, on a des réclamations, bien évidemment, tout le temps, parce que les gens, dans cet empilement, ce mille-feuilles des collectivités, ils ne savent pas en fait que ce n'est pas la Ville, ils ne savent pas que ce n'est pas, non plus, la Métropole, on ne va pas leur jeter la pierre, c'est simplement, en fait, le sous-traitant qui, lui, a des objectifs à atteindre et ces objectifs sont en volume de raccordements. En clair, les pavillons passent en dernier. Plus il va vite dans le raccordement, plus il touche des primes. Donc, c'est la course aux volumes et ce n'est pas forcément la course à la logique. La logique, quand vous regardez sur FranceConnect ou je ne sais plus, vous voyez les plans de déploiement, vous dites : ah, c'est bizarre, l'immeuble-là, il est raccordé et puis la maison qui est à gauche, elle ne l'est pas. Pourquoi ? Parce qu'il va au plus facile et au plus vite pour toucher les primes.

**Catherine Flavigny** : Et ce n'est pas la même logique.

**François Vion** : Et donc, à la fin, il n'y a plus de logique en fait et vous ne pouvez plus dialoguer, du coup, avec l'opérateur qui dit : de toute façon, moi, j'ai un contrat avec mon sous-traitant, son objectif c'est 2022 et, après, il fait ce qu'il veut parce que, sinon, cela veut dire que je reviens sur son contrat et, là, du coup, je lui re-paie des indemnités, etc. Alors, le plan de déploiement, d'après ce qui nous a été dit, on ne peut rien vérifier, ça serait 67 % sur la Métropole et Mont-Saint-Aignan est à 80. Ils peuvent dire la même chose partout ailleurs, je n'en sais rien. Donc, on n'a pas une situation. Par contre, ce que l'on a demandé et ce que l'on a obtenu, c'est qu'ils travaillent sur le reste à faire, notamment avec Thibault, pour essayer de suivre, de piloter et de vérifier qu'ils avancent bien parce qu'ils pourraient être dans la même logique de rentabilité de dire : bon, ben, Mont-Saint-Aignan, je le passerai en dernier, c'est plus facile là-bas. Donc, ce n'est pas simple et les compétences ne sont pas les nôtres et, en plus, c'est dilué dans un tas de circuits administratifs des boîtes.

**Catherine Flavigny** : Merci beaucoup. Alors, maintenant Mme Maugé, peut-être, va présenter sa question. Allez-y Mme Maugé.

*2 / COVID 19 – Maintien des actions en faveur des aînés.*

**Claudie Maugé** : C'est une question très courte. Dans la mesure où, à cause de la crise COVID, vous n'avez pas pu assurer, pour nos aînés, les repas et les sorties, j'aimerais savoir si, avec cet argent qui a peut-être été économisé, vous avez prévu d'autres projets pour les anciens.

**Catherine Flavigny** : Merci Mme Maugé. Peut-être que je vais donner la parole à Françoise Chassagne.

**Françoise Chassagne** : Oui, merci, en effet, nous organisons, tous les ans, des manifestations, des événements pour nos aînés, tous nos aînés, quels que soient les revenus, ce n'est pas du social. C'est le goûter, c'est le voyage au mois de mai, c'est la galette au mois de janvier, ce sont les colis de Noël. Nous avons toujours voulu maintenir tous ces événements. Certaines municipalités en ont supprimé, par exemple les colis de Noël ne se font plus à Rouen. C'est vrai que l'année dernière nous regrettons, naturellement, de n'avoir pas pu proposer le voyage et le goûter d'automne. Par contre, pour le colis de Noël, sur une semaine, nous avons tenu à le maintenir et nous avons mis tous les moyens. Moi, ce que je suis heureuse de dire, c'est que nous continuons toujours et que nous espérons, cette année, faire de nouveau le voyage. Naturellement, la galette, on fera une petite croix dessus mais le reste est maintenu. Je crois que c'est important, c'est important pour nous, pour la convivialité surtout, pour le lien social.

**Catherine Flavigny** : Merci beaucoup Mme Chassagne. Mme Nicq-Croizat a une question, allez-y.

**Sylvie Nicq-Croizat** : Inaudible.

**Catherine Flavigny** : Pardon ? Vous n'avez pas compris la réponse ? Alors, attendez, attendez, il faut peut-être compléter. Alors, Mme Chassagne veut, qui est-ce qui veut reprendre la parole ? Mme Chassagne, on y va. Pas toutes les deux en même temps, l'une ou l'autre parce que les deux micros ne marchent pas en même temps.

**Claudie Maugé** : Excusez-moi, Madame, je vous demandais si, avec ce que vous n'aviez pas pu faire, vous aviez d'autres projets. Ce que je comprends, c'est qu'en fait vous reportez les sommes pour un prochain voyage ? C'est ça ?

**Françoise Chassagne** : Nous continuons, nous ferons, en effet, le voyage cette année.

**Catherine Flavigny** : Peut-être.

**Françoise Chassagne** : Donc, c'est cela l'important.

**Catherine Flavigny** : Peut-être irons-nous plus loin.

**Françoise Chassagne** : Peut-être, en fonction, mais je suis heureuse déjà de pouvoir continuer, même cette année, ce que nous avons prévu.

**Catherine Flavigny** : Merci beaucoup Mme Chassagne. Mme Nicq-Croizat, une question, allez-y, à vous.

**Sylvie Nicq-Croizat** : Merci Madame la Maire, deux questions en fait.

**Catherine Flavigny** : Oui, vous avez raison.

### 3/ Parc de l'Iton.

**Sylvie Nicq-Croizat** : Nous avons été informés du différend entre les résidents du Parc de l'Iton et la Ville au sujet d'une voie de desserte qui se trouve, pour partie, sur la copropriété privée et, pour partie, sur la parcelle du groupe scolaire Camus dont la Ville est propriétaire. Depuis 2015, les résidents vous ont écrit de nombreux courriers à ce sujet en vous proposant une solution mais restent en attente de votre position. Dans un dernier courrier de 2018, vous dites "être en attente de l'avis de la Métropole". Alors, cette voie ne fait pas partie du domaine public et ne relève donc pas du tout de sa compétence comme le pôle de proximité vous l'a confirmé. Aussi, qu'attendez-vous pour apporter une réponse à la demande de ces copropriétaires ?

**Catherine Flavigny** : Alors, effectivement, c'est une question, cela ne date pas seulement de 2015, quand on regarde un petit peu dans les archives, je crois que c'est encore beaucoup plus vieux que cela, la demande des personnes du Parc de l'Iton pour essayer d'empêcher des personnes de traverser des parcelles qui appartiennent à la copropriété, je crois que c'est cela. De mémoire, j'ai reçu plusieurs fois des personnes qui se faisaient "engueuler" vertement en allant promener leurs chiens et passaient d'un espace vers l'autre espace en passant sur la copropriété de l'Iton qui appartient à



l'Iton. Qui appartient, effectivement, à l'Iton, oui mais, si vous voulez, à Mont-Saint-Aignan, on a quand même un principe et c'est vrai que, pour le moment, on n'est pas revenu là-dessus, un principe de base qui ne date pas de ce que, nous, nous pouvons mettre en place mais qui est constitutif à l'identité de Mont-Saint-Aignan est un principe d'ouverture. Les parcs sont ouverts, voilà. Il n'y a pas de parc qui s'enferme sur lui-même, ce qui fait aussi, si ! l'attractivité de Mont-Saint-Aignan, sa beauté, son confort et son agrément, c'est le fait que l'on puisse aller d'un parc à l'autre en pensant que c'est l'espace public d'ailleurs mais, en fait, beaucoup de ces espaces autour des parcs sont des espaces privés que n'importe qui peut emprunter en allant, effectivement, d'un espace vers un autre espace et les espaces ne sont pas délimités. Si nous parlons bien du même sujet, je crois, Mme Nicq-Croizat, le Parc de l'Iton aimerait, dans tous les cas, c'est une de ses problématiques, aimerait pouvoir clore, s'enfermer, ben écoutez, vous dites non mais, moi, j'ai souvent été confrontée à cette question-là concernant l'Iton.

**Sylvie Nicq-Croizat** : Ce n'est pas ce que j'ai retenu de leurs propos du tout, c'est plutôt un problème d'accès, enfin de fréquentations par des camions de livraisons, des camions pour faire des travaux et le fait qu'ils entretiennent à leurs propres frais entièrement la voie qui ne leur appartient, pour le moment, que pour moitié.

**Catherine Flavigny** : Alors, c'est vrai que l'on a échangé récemment dessus avec les Services Techniques, je ne me souviens pas complètement, j'avoue parce que la densité des sujets est quand même importante. On a échangé sur cette autre problématique effectivement. Écoutez, je préfère vous donner une réponse plus précise parce que, là, je ne vais pas vous donner de réponse précise concernant cet autre problème-là précis. Mais, par contre, il y a aussi l'autre concernant l'Iton qui est vraiment le fait que les personnes qui tiennent le syndic, je crois, souhaiterait vraiment clore. Alors, M. Magoarou.

**Pascal Magoarou** : Oui, parce que la situation, actuellement, est totalement cocasse parce que la limite de propriété entre le Parc et la Ville c'est le milieu de la rue. Donc, il y a la moitié de la rue qui est à la Ville, la moitié de la rue qui est au Parc de l'Iton. Qui fait quoi ? Qui entretient ? C'est un imbroglio pas possible. Donc, ils demandent d'éclaircir ce point et, donc, je crois que ce qu'ils proposent c'est que la limite de la propriété soit reculée pour qu'ils deviennent propriétaires de la voirie avec une servitude pour permettre, notamment, à la Ville d'accéder à l'école Camus.

**Catherine Flavigny** : Alors, écoutez, je propose que nous regardions cela de très près et que l'on puisse vous apporter et leur apporter une réponse en fonction de l'étude plus précise de ce dossier. D'accord ? Voilà. Ensuite, Mme Nicq-Croizat, vous avez une autre question, allez-y.

#### 4 / Tribune du Mag.

**Sylvie Nicq-Croizat** : Tout-à-fait ! Dans le Mag de février, donc le Mag en cours, nous avons été amusés de découvrir que la majorité avait choisi, tout comme nous, de dédier sa Tribune à l'épineuse question de la piscine fermée mais, surtout, très étonnés d'y trouver des références à une panne EDF survenue le 11 janvier et à l'application du couvre-feu à 18 h à partir du 18 janvier qui a été annoncée par le Premier Ministre le 14 janvier au soir. Alors, pour rappel, le règlement intérieur du Conseil Municipal, dans son article 20, impose la date limite du 10 de chaque mois pour que les groupes qui siègent au Conseil Municipal transmettent leurs projets de Tribune à paraître le mois suivant. Alors, question : est-ce que la personne du groupe majoritaire qui a rédigé cette Tribune lit dans une boule de cristal ? Ou bien, est-ce que le règlement intérieur, à peine adopté, je vous rappelle, c'était au Conseil Municipal du 10 décembre, a déjà évolué sur ce point sans que les groupes d'opposition n'en soient informés ?

**Catherine Flavigny** : Alors, le 10, c'était un dimanche, c'est vrai. Normalement, oui, on rend le 10, c'était normalement la date limite. Vert Marine nous a prévenu en fait le 11 au matin de la panne et la Tribune a été corrigée, je vous le dis, voilà. La Tribune a été

corrigée, il peut arriver que, de temps en temps, et je crois que c'est arrivé une ou deux fois, nous accordions aussi un délai pour des Tribunes qui nous arrivent en retard, c'est arrivé une ou deux fois, voilà, je ne cite pas de nom, Mme Nicq-Croizat, bien. L'objectif est quand même vraiment, à travers aussi ces Tribunes, de délivrer une information qui soit la plus exacte possible, voilà ce que je peux répondre.

**Sylvie Nicq-Croizat** : Excusez-moi mais, là, il y a aussi une annonce qui a été faite quand même 4 jours plus tard.

**Catherine Flavigny** : Et bien, alors on considérera que l'on a souhaité faire la réponse la plus exacte possible, merci Mme Nicq-Croizat.

**Sylvie Nicq-Croizat** : ça, c'est sûr !

**Catherine Flavigny** : Oh !

**Sylvie Nicq-Croizat** : Oh ! Ben oui !

**Catherine Flavigny** : Oh, là, là ! Mais cela nous arrive d'accorder des droits quand une Tribune arrive un peu tard ou n'est pas rédigée et nous accordons quelques jours de délai supplémentaire, c'est déjà arrivé, voilà, cela peut arriver. Bien, alors, écoutez, je crois que c'était la dernière question diverse. Je vous souhaite donc une très bonne soirée et on se donne rendez-vous, je crois, le 25 mars pour le budget. Voilà, bonne fin de journée.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h46.

**Le Secrétaire,**



**Benjamin Duca Deneuve**

**Le Maire,**



**Catherine Flavigny**